



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PISCICULTURE (MAP)

**DIRECTION DE L'ANALYSE, DE LA PREVISION
ET DES STATISTIQUES (DAPS)**

**Division des Statistiques, de la Documentation
et de l'Information Agricole (DSDIA)**

Project GCP/GLO/208/BMG
“CountrySTAT pour l'Afrique Sub-Saharienne”

RAPPORT PANORAMA 1 (Provisoire)

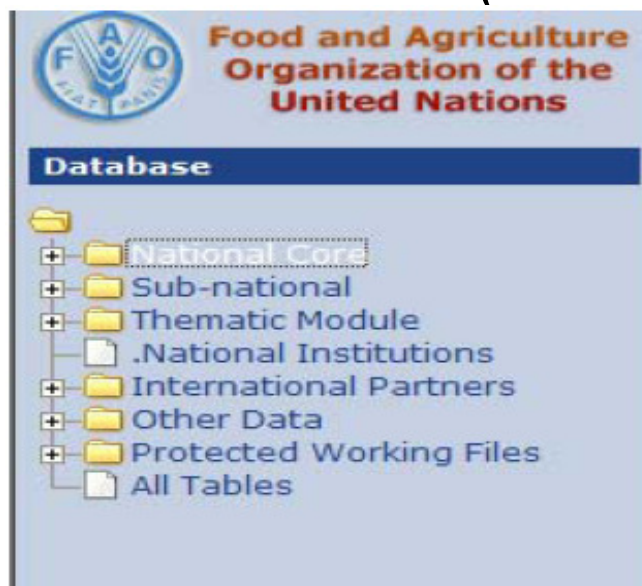


TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations	4
Résumé	Error! Bookmark not defined.
Introduction	6
1. Le système national de la statistique	9
1.1 Cadre légal et organes statistiques consultatifs.....	9
1.2 Structure du système national de la statistique.....	11
1.2.1 Composition du SSN.....	11
1.2.2 Coordination statistique	11
1.3 Stratégie nationale pour le développement de la statistique.....	11
1.3.1 Enjeux d'un Système Statistique National efficace.....	11
1.3.2 Vision	12
2. Situation de référence du système d'information des statistiques agricoles et alimentaires.....	12
2.1 Cadre légal et organes statistiques consultatifs agricoles et alimentaires	12
2.2 Structures du système d'information des statistiques agricoles et alimentaires.....	13
2.3 Stratégie nationale pour les statistiques agricoles et alimentaires	15
2.4 Ressources humaines, logistiques et financières disponibles du Système d'information agricole et alimentaire	16
2.5 Politique de diffusion des données pour les statistiques agricoles et alimentaires	19
2.6 Modalités de promotion du dialogue utilisateur-producteur	19
2.7 Bases de données existantes et outils de diffusion de données et plates-formes.....	20
2.8 Intégration régionale et assistance technique internationale reçues	22
3. Outputs, sources de données et métadonnées des statistiques agricoles et alimentaires	24
3.1 Caractéristiques des données collectées.....	25
3.2 Source des données	26
3.3 Disponibilité des terres pour l'agriculture	30
3.4 Ressources hydriques et potentiel d'irrigation.....	31
3.4.1 Disponibilité en eau	31
3.4.2 Disponibilité de l'eau d'irrigation	32
3.4.3 Impacts des changements climatiques : diminution des ressources hydriques pluviométriques	33
3.5 Nomenclatures et liens avec les classifications internationales.....	34
3.5.1 La codification utilisée dans les enquêtes agricoles	34
3.5.2 La NOPEMAS	34
3.5.3 Correspondance des systèmes de codification de la nomenclature nationale avec celle de la FAO	37
3.6 Limites des statistiques agricoles et alimentaires disponibles.....	37
3.6.1 La faiblesse du suivi, du contrôle et de la supervision de collecte de données sur le terrain.....	37
3.6.2 Des données existent mais sont généralement considérées comme peu fiables, incomplètes et/ou non appropriées.....	38
3.6.3 Existences de sources discordantes.....	38
3.6.4 Des problèmes de classification de concepts et définitions des produits	38
3.6.5 Des problèmes de composition des aliments	39
3.6.6 Problèmes de période de référence.....	39
3.6.7 Des données intéressantes seraient disponibles, si leur traitement et exploitation étaient faits et finalisés	39
3.6.8 Manque d'autres informations complémentaires	39

4. Vue d'ensemble des besoins des utilisateurs pour les statistiques agricoles et alimentaires au Sénégal	39
4.1 Au niveau du sous secteur de l'agriculture.....	41
4.2 Au niveau du sous secteur de l'Elevage.....	42
4.3 Au niveau du sous secteur de la pêche.....	42
4.4 Au niveau du sous secteur de la foresterie.....	43
4.5 Demandes des Opérateurs Privés.....	43
5. Les attentes de CountrySTAT et les synergies avec les initiatives en cours au Sénégal	44
6. Facteurs importants pour le succès du projet CountrySTAT au Sénégal	45
Conclusion	46
Annexes	47
Annexe 1 : Classification nationale des produits à différents niveaux d'agrégation.....	48
Annexe 2 : Tableau de correspondance avec la classification de la FAO.....	50
<i>Bibliographies</i>	53

Sigles et abréviations

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ANEFS	Association Nationale des Exploitants Forestiers du Sénégal
BAME	Bureau des Analyses Macro Economique
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique Ouest
CAPSEL	Cellule d'Analyse, de Planification et Suivi-Evaluation de l'Elevage
CCES	Comite de Coordination des Enquêtes Statistiques
CCS	Comite de Coordination des Statistiques
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Cellule d'Etudes et d'Information du Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CF	
CL	Collectivité Locale
CNS	Conseil National de la statistique
CILSS	Comite Inter état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CITI	Classification Internationale Type des Industries
CITP	Classification Internationale Type des Professions
COICOP	Comité local de concertation des organisations de producteurs
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CSRP	Cellule d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
CTPS	Comite Technique des Programmes Statistiques
CRODT	Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye
CREA	Centre de Recherches en Economie Appliquée
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSPLP	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté
PTIP	Programme Triennal d'Investissement Public
DA	Direction de l'Agriculture
DAA	Division des Avertissements Agricoles
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Equpeement
DANSE	Direction de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Survie de l'Enfant
DAPS	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques
DDC	Division de la Défense des Cellules
DGEFM	Direction de la Gestion et de l'exploitation des Fonds Marins
DHORT	Direction de l'Horticulture
DIAPER	Diagnostic Permanent pour l'Alerte Rapide
MAP	Ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture
DIREL	Direction de l'Elevage
DITP	Direction des Industries de la Transformation de la Pêche
DISA	Division des Statistiques Agricoles
DLQ	Division de la Législation et de la quarantaine
DPA	Division des Productions Animales
DPCA	Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture
DPM	Direction des Pêches Maritimes

DPSP	Direction de la Protection et de la surveillance des Pêches
DPV	Direction de la Protection des végétaux
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DRDR	Direction Régionale de Développement Rural
DSDIA	Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOSTAT	Statistique Economique
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture de Thiès
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
IFLEX	Information sur les Fruits et les Légumes d'Exportation
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
NACE	Note d'Analyse du commerce extérieur
NAEMA	Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NOPEMAS	Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT adaptée au Sénégal
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Operateurs Privés
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PPEA	Projet de Promotion des Exportations Agricoles
PARSTAT	Programme d'Appui Régional de la Statistique
PIB	Produit Intérieur Brut
PNNK	Parc National Niokolo Koba
PSAOP	Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs
RESIMAO	Réseau de Système d'Information des Marchés de l'Afrique de l'ouest
RNA	Recensement National de l'Agriculture
RNAE	Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage
SAED	Société d'Aménagement des Eaux du Delta et de la Falémé
SADC	Southern African Development Community
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SDDR	Service Départemental du Développement Rural
SIGEL	Système d'Information et de Gestion du sous secteur de l'Élevage
FAOSTAT	FAOSTAT
SONED	Société internationale d'études et de développement en Afrique
SP	Secrétariat Permanent
ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
SSN	Système Statistique National
UEMOA	Union Economique Monétaire de l'Afrique de l'ouest
UNICEF	United Nations Children's Emergency Fund
UPA	Unité de Politique Agricole
ZAR	Zone à Risque

Résumé

Le Sénégal s'est engagé, avec l'appui des partenaires au développement, à relever les défis de la réduction de la pauvreté (DSRP1 et 2) et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Au niveau régional et sous-régional, une coordination statistique très dynamique est mise en oeuvre au cours de ces dernières années pour certaines activités statistiques à travers les organisations dont est membre le Sénégal.

La production statistique doit s'orienter nécessairement vers la satisfaction de la demande en informations notamment pour le suivi de la lutte contre la pauvreté et la Stratégie de Croissance Accélérée. Cette production statistique doit être faite de manière transparente et conformément aux normes de qualité retenues au niveau mondial, en application des initiatives de la communauté internationale en cette matière, notamment le Système Général de Diffusion des Données (SGDD) et la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD).

L'existence d'un Système Statistique National (SSN) performant en est le préalable. Et, du fait des décalages observés entre l'offre statistique et les besoins exprimés, il est devenu indispensable d'introduire un changement profond de l'appareil de production et de diffusion des données statistiques, afin de relever les défis imposés par l'agenda du développement national.

Ainsi, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui des partenaires au développement, a entamé la réforme en profondeur du Système Statistique National (SSN) pour le rendre plus performant et l'adapter aux mutations économiques, politiques et sociales en cours. Rappelons que le SSN est constitué par le Conseil National de la Statistique (CNS), l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et les autres structures de production statistique, sous la tutelle de départements ministériels.

Le Schéma Directeur de la Statistique (SDS) sera le cadre de poursuite de la réforme du SSN et celui sur lequel s'appuie le SSN pour la production d'une information statistique en adéquation avec les besoins des utilisateurs.

A cet effet, les plans sectoriels seront revus et affinés avec les différentes structures de production pour un meilleur suivi des activités y relevant. La prise en compte des objectifs de développement durable est effective et s'inscrit dans un processus dynamique d'amélioration permanente des activités prévues dans la mise en oeuvre du SDS qui est un soutien informationnel important pour le suivi du DSRP et des OMD.

Les statistiques agricoles considérées comme l'ensemble des données numériques sur les différentes branches de l'agriculture, au sens large, et de son économie. Elles incluent les productions végétales, l'élevage, la pêche et la sylviculture.

Les données statistiques agricoles peuvent se classer en deux groupes :

- les statistiques de base ou de structure dont les variations d'une année à l'autre sont faibles reflètent la structure de l'économie agricole du pays ou d'une circonscription administrative. Cette spécificité autorise une périodicité de collecte allant de trois (3) à dix (10) ans allant des enquêtes thématiques au recensement national de l'agriculture.
- les statistiques agricoles courantes dont les variations annuelles sont assez rapides. Il s'agit donc de données conjoncturelles. Elles correspondent aux activités agricoles qui s'exercent de façon plus ou moins permanentes et qui se répètent chaque année. Elles ont une fréquence de collecte saisonnière (prix, quantités commercialisées, etc.) à annuelle (production végétales, animales forestières et halieutiques, quantités d'intrants, productivité etc.)

Toutes ces données numériques sur l'agriculture servent à diverses catégories d'utilisateurs que sont :

1/ les services publics qui ont besoin de ces renseignements pour :

- formuler des politiques et des stratégies de sécurité alimentaire
- formuler des programmes et projets de développement
- formuler des politiques et des stratégies de commerces intérieur et extérieur
- formuler des politiques adéquates de réformes agraires
- élaborer des comptes nationaux, ...etc.

- planifier le développement agricole
- suivre et évaluer les politiques agricoles, les programmes de développement
- renseigner les indicateurs macro économiques
- etc.

2/ le secteur privé

Les producteurs agricoles individuellement ou à travers les organisations professionnelles, s'intéressent de plus en plus aux statistiques agricoles notamment en matière de prévisions et d'estimations de production, d'évolution des prix des produits agricoles, de disponibilité en intrants, etc.

Les entreprises privées investies dans l'agro industrie sont intéressées par des données statistiques sur l'utilisation du matériel et des machines agricoles, des engrais, des pesticides, des aliments de bétail, sur les disponibilités en produits agricoles commercialisables, etc.

Ainsi il est indéniable que les besoins en statistiques sont réels, mais le véritable problème réside dans la satisfaction de la demande par l'offre portée par les structures publiques productrices de statistiques agricoles.

En effet des besoins nouveaux d'informations dans le domaine agricole sont nés d'une nécessité de suivre et évaluer les politiques et stratégies de développement agricole et de sécurité alimentaire en vertu du respect des principes d'engagement mutuelle, de transparence, de redevabilité et de bonne gouvernance.

Dans le **secteur agricole**, la collecte de données est surtout relative aux productions des principales activités agricoles. Elle est liée à la disponibilité des ressources et met en évidence un écart important entre la demande et l'offre de statistiques. Ce gap mériterait d'être comblé par :

- la réalisation du second Recensement National de l'Agriculture (RNA) initialement prévu en 2008 et annoncé pour 2010 ;
- des statistiques agricoles adossées à une batterie d'indicateurs sectoriels à renseigner en phase avec la planification, le suivi et l'évaluation du CDSMT du sous secteur de l'agriculture, du DSRP II ;
- une actualisation régulière, dans le respect de la périodicité exigée, des bases de données des enquêtes sur (i) les productions végétales, animales, forestière et halieutiques, (ii) l'exploitation des ressources naturelles, (iii) les marchés et (iv) les flux des échanges intérieurs de produits agricoles ;
- l'exploration de nouveaux centres d'intérêt permettant des analyses dynamiques des structures de production du secteur (structures actuelles de production, classification des unités de productions agricoles, travail agricole (en termes de revenus d'exploitation et hors- exploitation) ;
- la prise en compte d'une préoccupation des communautés rurales à disposer de statistiques de leurs localités afin de mieux suivre et évaluer leur développement agricole.

Toutes ces dispositions devront être prises dans le cadre d'un système permanent de statistiques agricoles rénové à mettre en place et validé sur la base des résultats du RNAE avec une méthodologie conçue et testée comprenant un volet prévision des productions. Un tel système devrait en outre inclure un volet moderne et convivial de diffusion des résultats du RNAE et des autres données statistiques sur l'agriculture et l'alimentation dans le cadre d'une plateforme accessible à tous les utilisateurs de par le monde.

Cette opportunité nous est offerte par le projet CountrySTAT qui ambitionne de faciliter l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité à une information actuelle et de qualité sur la sécurité alimentaire.

L'une des premières préoccupations du projet résident dans l'établissement d'un état des lieux du système d'informations agricoles quant à l'organisation, aux besoins des utilisateurs en données, aux domaines couverts, aux produits et services offerts, à la qualité et à l'accessibilité des données et aux ressources allouées.

Introduction

La FAO a établi, depuis longtemps, une base de données sur l'alimentation et l'agriculture pour les Etats membres. Communément appelée FAOSTAT, elle permet l'accès à plus de 3 millions de séries chronologiques et de données croisées relatives à l'alimentation et à l'agriculture. Le CountrySTAT est la déclinaison nationale de cette base de données.

La FAO assiste les pays dans l'appropriation du système quant à sa mise en œuvre et sa maintenance. C'est dans cette dynamique que la FAO et la (Fondation Bill et Melinda Gates) ont signé un accord de projet pour aider au développement et à la mise en œuvre du système dans 17 pays africains au sud du Sahara dont le Sénégal. Le développement du système est en cours dans 20 pays.

Le CountrySTAT est un outil précieux d'intégration et de diffusion des statistiques nationales sur l'alimentation et l'agriculture. Il tient compte des standards et normes en vigueur au niveau international.

Conçu comme un guichet unique d'information sur l'alimentation et l'agriculture, le CountrySTAT, facilement accessible sur le web, utilise des données statistiques de bonne qualité autorisant une prise de décisions en matière de politiques de développement. C'est un système d'information moderne qui permet, d'organiser, d'harmoniser et d'uniformiser des données provenant de multiples sources et de les intégrer dans une plateforme commune.

Le Système a pour objectif de :

- 1) Améliorer la disponibilité et la qualité des informations sur la sécurité alimentaire ;
- 2) Renforcer les capacités de formulation de politiques, de stratégies de sécurité alimentaire et de programmation fondées sur les informations relatives à l'insécurité alimentaire et à la vulnérabilité ;
- 3) Renforcer la sensibilisation des gouvernements, des intervenants locaux et de la communauté internationale sur l'impact de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté sur les politiques correspondantes.

Comme définie dans les termes de référence (voir annexe 3), le rapport panoramique présente une situation d'ensemble du système d'information agricole et alimentaire du Sénégal. Il décrit les cadres légaux et institutionnels, le cadre organisationnel de référence, la structure des types de données collectées et les nomenclatures nationales ou internationales utilisées. Par ailleurs, il précise les limites des statistiques agricoles et alimentaires, identifie les besoins des décideurs du secteur public et privé. En outre, les attentes de CountrySTAT et les synergies avec les initiatives en cours au Sénégal y seront développées et les facteurs importants de succès du projet dans le pays mis en évidence.

L'élaboration du rapport est fondée sur une méthodologie simple en trois étapes :

- (i) une revue documentaire
- (ii) une collecte des données des sous secteurs agricoles avec indication des sources et des métadonnées
- (iii) une triangulation des diverses informations collectées avec celles contenues dans le rapport SIAR Sénégal de Janvier 2008 considéré comme document de référence .

Données générales sur le Sénégal

1. La localisation

Le Sénégal est situé entre 12,5 et 16,5 degrés de latitude nord et entre les méridiens 11,30 et 17, à l'extrémité ouest du continent africain. Il a une superficie de 196 720 km² et il est limité au Nord par la République Islamique de Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la République de Guinée et à l'Ouest par l'Océan atlantique.

2. Le climat

Le climat est de type sahélien caractérisé par une saison de pluie dont la durée diminue progressivement du sud au nord (juin-octobre au sud, juillet-septembre au nord) et une saison sèche (novembre-juin).

Les vents dominants sont les alizés maritimes en hivernage, amenant souvent la pluie et l'harmattan en saison sèche.

Les précipitations sont en moyenne de 687 mm variant de 200 mm au nord à 1500 au sud.

3. Le relief

Le relief est essentiellement accidenté dans le Centre-Ouest avec les massifs de Kaagne et de Ndiass et à Kédougou au Sud-Est.

Plusieurs types de sols y sont rencontrés: les sols decks au Nord bordant le fleuve Sénégal, les sols diors que l'on retrouve au Centre (régions de Thiès en partie, de Diourbel, de Kaolack, de Kaffrine) et le long du littoral, les sols ferrugineux et ferralitiques au Sénégal Oriental, les bas-fonds en Casamance et dans les Niayes.

La couverture végétale est formée essentiellement de ligneux au Nord avec les espèces xérophytes épineuses (peuplement de *Balanites aegyptiaca*, etc.), des espèces arborées et arbustives (*Andonsonia*, quelques *Balanites*, *Tamarindis indica*).

Sur le plan administratif, le sous secteur de l'agriculture au sens large (productions végétales, élevage, pêche et foresterie) est géré par quatre (4) ministères différents.

Eu égard à l'interdépendance des enquêtes menées respectivement dans ces différentes composantes du sous secteur, cette situation de fait rend difficile et complexe une gestion intégrée et cohérente des activités statistiques agricoles.

1. Le système national de la statistique

Dans un contexte international marqué par un ralentissement de l'économie mondiale consécutif à une crise financière aiguë, le gouvernement du Sénégal, à l'instar de nombreux pays en développement, s'est engagé à relever les grands défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers le renforcement des actions prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) seconde génération et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA).

De l'indépendance à nos jours, l'environnement économique a fortement évolué et a exigé une adaptation des textes à la nouvelle réalité socioéconomique du pays. La réforme du Système National de Statistique est un processus complexe qui s'intègre dans la durée. Pour cette raison, il est nécessaire de disposer d'un cadre légal et réglementaire, stratégique de référence qui définit la vision, les axes stratégiques, les objectifs visés et un plan d'action pluriannuel.

La mission du Système National de Statistique est de répondre non seulement aux engagements du Sénégal en matière de statistique mais également de répondre de manière fiable, rapide et la plus fine possible aux besoins en statistiques officielles des divers utilisateurs.

1.1 Cadre légal et organes statistiques consultatifs

Le système Statistique National (SSN) du Sénégal était régi jusqu'en 2004 par :

- La loi n° 66-59 du 30 juin 1966 portant sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique ;
- Le décret n° 69-406 du 31 mars 1969 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Comité de Coordination des Enquêtes Statistiques (CCES) ;
- L'arrêté primatorial n° 5321 du 9 mai 1997 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Coordination des Statistique (CCS) placé sous l'autorité du Premier Ministre. Le CCS avait notamment pour mission de donner un avis sur l'état de l'information statistique au Sénégal, de suggérer aux

autorités des propositions de solutions susceptibles d'améliorer la production et la diffusion de l'information statistique et de veiller à l'organisation d'une concertation permanente entre les producteurs et les utilisateurs.

Ces textes législatifs et réglementaires fixaient les contours du cadre institutionnel du développement de la statistique officielle au Sénégal. Cependant, ils étaient muets sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du SSN. La portée du texte majeur qu'est la 66-59 est explicitement limitée aux enquêtes statistiques des services publics. La coordination des enquêtes statistiques publique, le respect du secret statistique par les agents participant aux enquêtes et l'obligation faite aux personnes enquêtées des répondre correctement aux questions posées, constituent les préoccupations majeures qui sont à la base de l'adoption de ce texte.

Il n'existe pas de cadre législatif ou réglementaire adapté au contexte économique et social et définissant, au niveau du SSN et de ses composantes, les modalités de la production statistique officielle, ainsi que celle de la coordination de cette production et veille au respect des normes en la matière. Ce texte ne traite pas non plus de l'obligation des structures sectorielles de fournir des informations à l'organisme central.

En raison de tout cela, des réformes institutionnelles majeures ont été introduites en 2004.

Ainsi, en remplacement de la loi 66-59 du 30 juin 1966, une loi portant organisation des activités statistiques a été votée le 06 juillet 2004 et promulguée le 21 juillet 2004.

Plusieurs décrets d'application portant notamment sur le Conseil National de la Statistique, le Comité Technique des Programmes Statistiques, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, et la Direction de la Prévision et des Eudes Economiques ont également été adoptés entre 2004 et 2005.

La loi n°2004/21 du 21 juillet 2004, portant organisation des activités statistiques, dote ainsi le Sénégal d'un cadre juridique dont il avait besoin pour faire prendre un nouveau départ à son SSN, le mettre à niveau avec les systèmes économiques du troisième millénaire, en tirant partie des meilleures expériences disponibles au niveau international, et lui permettre de répondre aux besoins nouveaux en informations statistiques.

Force et faiblesse du cadre juridique

Les forces du cadre juridique actuel défini par la loi de 2004 portant organisation des activités statistiques et des décrets d'applications résident dans :

- la définition du SSN ;
- la création d'un CNS même s'il n'est pas encore fonctionnel ;
- l'érection d'une structure centrale (ANSD) comme coordonnateur de l'ensemble du système statistique national.

Par ailleurs, le cadre juridique souffre :

- du retard dans la signature de certains textes (décrets, arrêtés) portant organisation des autres structures du SSN ;
- de l'ignorance des textes actuels régissant les autres structures ;
- de l'absence d'un cadre juridique adapté pour la plupart des services statistiques sectoriels et des observatoires statistiques ;
- de l'instabilité de la tutelle administrative dont dépendent les producteurs de données statistiques ;
- de l'absence de lien hiérarchique et de coordination entre les producteurs dans un même secteur qui peut constituer une menace pour le système global ;
- des mandats peu clarifiés dans le domaine de la production, du traitement et de la diffusion de l'information statistique.

1.2 Structure du système national de la statistique

1.2.1 Composition du SSN

Le SSN a trois composantes : le Conseil National de la Statistique, l'ANSD et les autres structures de production de statistique, variant de l'échelle de Direction à celle de Division ou Bureau. Elles sont pour la plupart placées à des positions inadéquates par rapport à l'ampleur de la demande de statistique sectorielles.

A ce jour, le système est décentralisé, composé d'une structure centrale et d'un ensemble de structures non articulées

1.2.2 Coordination statistique

La coordination du SSN est très faible, pour ne pas dire inexistante. Ce constat est visible au niveau des activités statistiques et de l'harmonisation des concepts, classifications et méthodes statistiques. L'état des lieux des services statistiques a mis en évidence :

- une coordination générale du SSN non fonctionnelle du fait que l'appareil statistique national est perçu comme une juxtaposition de structures de production statistique sans lien hiérarchique fonctionnel, évoluant dans un environnement juridique et réglementaire non adapté et non opérationnel ;
- une faible coordination intra ministérielle, à l'origine d'une confusion institutionnelle préjudiciable au bon fonctionnement du système ;
- une absence de programmation des activités statistiques provoquant des duplications de travaux et d'enquêtes statistiques dont la conséquence est un gaspillage de ressources financières et humaines ;
- des relations bilatérales entre les structures de production statistique non formalisées, malgré de bonnes relations de collaboration ;
- une faible concertation avec les utilisateurs qui se désolent de ne pas disposer d'espaces pour pouvoir faire connaître leurs besoins en données statistiques et d'exprimer leurs points de vue sur les produits statistiques mis à leur disposition, à l'exception des partenaires au développement et des services étatiques utilisateurs de données statistiques qui entretiennent des relations professionnelles tissées avec des structures de productions.

La création d'un Conseil National de la Statistique et d'un Comité Technique des Programmes Statistiques chargés de coordonner et de programmer les activités de production et de diffusion des données statistiques des services et organismes relevant du SSN placé sous l'autorité du Premier Ministre, constitue une base importante pour la coordination et la programmation des activités statistiques au Sénégal. Son ouverture à la société civile et au secteur privé présage d'une bonne application des dispositifs de transparence.

1.3 Stratégie nationale pour le développement de la statistique

1.3.1 Enjeux d'un Système Statistique National efficace

Devant la complexité croissante des enjeux économiques et sociaux, les décideurs des administrations publiques font de plus en plus appel aux statistiques pour obtenir des données essentielles à la prise de décision.

En effet l'information statistique joue un grand rôle dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, dans la visibilité, la lisibilité des opportunités par le secteur privé.

La mise en place d'un SSN efficace devrait contribuer à renforcer considérablement les méthodes, le champ d'application, la visibilité, la transparence et la continuité dans la poursuite des objectifs de production d'informations statistiques. Ceci facilite la mise en œuvre de la planification.

La décision du Gouvernement de réformer le SSN est confortée par le consensus international sur la gestion axée sur les résultats. Cette mutation institutionnelle constitue un changement radical de statut du SSN. Les objectifs visés par cette mutation institutionnelle restent cohérents avec ceux du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et de l'harmonisation des systèmes statistiques au niveau sous régional (CEDEAO, UEMOA).

La réforme du SSN devrait permettre d'adapter la production d'informations statistiques à la demande des utilisateurs dans un contexte où les questions comme l'approfondissement de la démocratie, la bonne gouvernance, l'évaluation des politiques publiques et l'exigence de rendre compte sont des enjeux majeurs. Une information statistique de qualité et accessible pourrait contribuer à traiter ces questions d'intérêt public de manière objective et transparente.

Il ressort du diagnostic du SSN que le caractère partiel, incomplet du dispositif institutionnel et le manque de ressources humaines, financières et matérielles en qualité et en quantité suffisantes ont grandement contribué aux limites de qualité, de fiabilité, de diffusion, de pertinence et de régularité constatées au niveau de la plupart des produits statistiques. Ce constat a amené à définir une vision suffisamment ambitieuse et réaliste.

1.3.2 Vision

Une action à long terme nécessite forcément une vision, à partir de laquelle vont être définis les objectifs stratégiques, les résultats attendus et les processus de mise en œuvre d'une politique. La vision du SSN peut s'énoncer ainsi : devenir un Système Statistique National robuste suffisamment coordonné et assurant une bonne couverture des besoins des utilisateurs.

Dans un environnement caractérisé par une intégration des économies et la compétitivité, des statistiques de qualité sont nécessaires pour accompagner les mutations socioéconomiques.

Le SSN mis en place, est organisé autour du Conseil National de la Statistique. Il devrait être un modèle au niveau régional et mondial de par ses capacités à satisfaire la demande en information nécessaire à la conception et au niveau des politiques et programmes de développement.

La production statistique en plus de l'intégration des engagements internationaux, se fera selon les principales valeurs suivantes : (i) la transparence qui permet de saisir favorablement les objectifs et les enjeux de manière à ce que les plans qui en découlent soient satisfaisants ; (ii) la faisabilité c'est-à-dire des statistiques qui permettent d'établir avec précaution les indicateurs ; (iii) l'efficacité c'est-à-dire des statistiques qui permettent de satisfaire les besoins de la collectivité et (iv) l'adaptabilité c'est-à-dire un système qui s'adapte aux changements de l'environnement.

2. Situation de référence du système d'information des statistiques agricoles et alimentaires

2.1 Cadre légal et organes statistiques consultatifs agricoles et alimentaires

Par Décret N° 99-909 du 14 septembre 1999 portant organisation du Ministère de l'Agriculture, il a été créé au sein dudit Ministère la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS). Elle émane de la fusion de l'ancienne Unité de Politique Agricole (UPA) et de la Division des Statistiques Agricoles (DISA) de la Direction de l'Agriculture. Son organisation et ses attributions sont définies par l'Arrêté N° 003304 du 15 Mars 2000.

Conformément à cet arrêté ministériel, la Division des Statistiques de la Documentation et de l'Information Agricole (DSDIA) a pour mission de centraliser les informations et les statistiques agricoles, de tenir et de mettre à jour la documentation agricole, d'aider à l'introduction et à l'extension des méthodes et modèles informatiques adaptés aux besoins des services.

Elle est en outre chargée de la communication du Ministère de l'Agriculture avec les acteurs publics et privés. A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer les programmes nationaux d'enquêtes statistiques du secteur agricole, d'en évaluer les moyens et d'organiser leur exécution en collaboration avec les Directions Régionales de Développement Rural (DRDR);
- de concevoir la méthodologie et les supports systématiques des enquêtes statistiques spécifiques initiées par les directions techniques et de les diffuser auprès des services statistiques déconcentrés chargés de les réaliser ;
- d'assister et conseiller les services statistiques déconcentrés pour la conception des enquêtes initiées à leur niveau ;
- d'apporter son appui aux directions régionales en méthodes, formation et moyens logistiques en vue de la réalisation des enquêtes locales spécifiques ;
- d'analyser les données collectées et publier les résultats consolidés dans les publications périodiques ;
- de collecter, traiter, analyser et diffuser, en collaboration avec les différents opérateurs, les données nécessaires à la constitution d'une base de données statistiques ;
- de centraliser, gérer et tenir à jour la documentation technique et économique utile sur le secteur agricole et la mettre à la disposition des utilisateurs ;
- d'apporter l'appui technique aux DRDR, en vue de la constitution de centres de documentation régionaux sur le secteur agricole et la mise à jour régulière de leurs contenus ;
- de gérer le Centre de Documentation du Ministère de l'Agriculture ;
- de définir les méthodes et instruments standardisés informatiques utiles pour l'ensemble du département et d'assurer leur diffusion et la formation auprès des directions concernées ;
- d'apporter son expertise et son appui informatique à toute direction qui en fait la demande ;
- de développer les applications nécessaires aux directions, à tous les niveaux, qui dépassent leurs domaines de compétences ;

2.2 Structures du système d'information des statistiques agricoles et alimentaires

Jusqu'à la fin des années 1990, les statistiques de l'agriculture étaient élaborées par la Direction de l'Agriculture (DA) à travers la Division des Statistiques Agricoles (DISA). Dans le cadre de la réorganisation du grand Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage d'alors et avec l'avènement du Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations Professionnelles (PSAOP), la DISA et l'Unité de Politique Agricole (UPA) ont été fusionnées pour créer la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS).

La Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS) a été créée et organisée par l'arrêté n° 003304, en date du 15/03/2000, et placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture. Elle a la responsabilité de collecter, de traiter et de coordonner les statistiques agricoles, à travers la Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole (DSDIA). L'article 4 de l'arrêté précise les missions dévolues à la DSDIA à savoir :

- centraliser les informations et les statistiques agricoles ;
- élaborer les programmes nationaux d'enquêtes statistiques du secteur agricole et en évaluer les moyens et organiser leur exécution en collaboration avec les Directions régionales ;
- concevoir la méthodologie et les supports systématiques des enquêtes statistiques spécifiques initiées

- par les Directions techniques ;
- assister et conseiller les services statistiques déconcentrés pour la conception des enquêtes initiées à leur niveau ;
- apporter son appui aux Directions régionales en méthodes, formation, et moyens logistiques en vue de la réalisation des enquêtes locales spécifiques ;
- analyser les données collectées et publier les résultats consolidés dans les publications périodiques ;
- collecter, traiter, analyser, diffuser en collaboration avec les différents opérateurs les informations nécessaires à la constitution d'une base de données statistiques ;
- assurer la communication entre le Ministère et tous les utilisateurs publics et privés de l'information agricole.

A côté de cette Direction centrale, d'autres structures spécialisées produisent également des statistiques ; il s'agit notamment de :

La Direction de l'Horticulture (DH), jadis une Division au sein de la Direction de l'Agriculture est passée au statut de Direction nationale depuis 1994.

A travers le Bureau des Statistiques Horticoles, logé dans la Division chargée du suivi et de l'analyse des marchés et des produits horticoles, la Direction de l'Horticulture assure la collecte des statistiques sur les produits horticoles (fruits, légumes et fleurs). Ces données statistiques sont généralement basées sur les déclarations.

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) est un service du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Solidarité Nationale. Il comprend quatre divisions et deux (2) Cellules.

La Cellule Etudes et Information (CEI) qui a le statut d'une division, a en charge le Système d'Information des Marchés (SIM) et le suivi des Zones et groupes à risques (ZAR) dans le cadre global du suivi de la sécurité alimentaire au niveau national.

La Direction de la Protection des Végétaux (DPV) a été restructurée en 2000 suivant l'arrêté n° 3307 du 15/03/2000, dans le cadre de la réorganisation du grand Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Placée aujourd'hui sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture, elle est chargée, de prévenir l'introduction d'organismes nuisibles dans le pays et de combattre ceux présents sur le territoire national, de façon à contribuer à augmenter la production agricole tout en préservant l'environnement et la santé des producteurs, des consommateurs et du bétail. Cette responsabilité doit être assurée en harmonie avec les réglementations phytosanitaires interafricaine et internationale. La structure comprend la Division des Avertissements Agricoles (DAA), chargée, entre autre, de la collecte et du traitement des données relatives à la situation phytosanitaire; la Division de la Défense des Cultures (DDC) ; la Division de la Législation et de la Quarantaine des plantes (DLQ) et le Centre de Formation Phytosanitaire (CF).

La Direction de l'Elevage (DIREL) est placée sous la tutelle du Ministère de l'Elevage. Les principaux producteurs de statistiques dans ce domaine sont les Divisions techniques et la Cellule d'Analyse, de Planification et de Suivi – Evaluation. Jusqu'en 1999, la Direction de l'Elevage (DIREL) disposait d'un Bureau des Statistiques, qui avait en charge la gestion des principales données produites dans le sous-secteur. Avec la réorganisation du Ministère, dans le cadre du PSAOP, ce bureau des statistiques a disparu de l'organigramme de la DIREL, sans qu'une autre structure soit mise en place pour le remplacer. Ainsi, la DIREL est restée un moment sans service de statistiques. En 2001, une Cellule d'Analyse, de Planification et de Suivi-Evaluation de l'Elevage (CAPSEL), comprenant en son sein un bureau des statistiques dont la mission consiste en la gestion d'une base de données sur le sous-secteur, a été créée. Mais, son fonctionnement n'a pas connu le succès escompté et la base de données censée être gérée par le Bureau des Statistiques n'existe pratiquement pas. Les statistiques fournies sont le plus souvent issues des déclarations auprès des différents acteurs du domaine. Elles sont actuellement assez dispersées et sont collectées par les divisions techniques suivantes :

- Division Productions Animales ;
- Division Protection Zoo – sanitaire ;
- Division Hygiène Publique Vétérinaire ;
- Division Pastorale.

La Direction des Pêches Maritimes (DPM) est la structure officielle de production de statistiques. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes internationaux. La DPM a progressivement mis en place un système de collecte et de suivi de l'information sur les statistiques des pêches depuis la création du Service de l'Océanographie et des Pêches Maritimes par la loi n°59 001 du 3 juin 1959. Ce système de collecte produit des résultats sous forme de rapports annuels.

Par ailleurs, il convient de noter que le Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT), créé dans les années 1970 et rattaché à l'Institut de Recherche Agricole, produit aussi des statistiques de pêche. Cette structure collecte des informations relatives aux captures et à l'effort de pêche aussi bien artisanale qu'industrielle.

Après la réforme institutionnelle de 2004, des changements sont intervenus dans l'organigramme du Ministère chargée de la Pêche, avec la création de quatre autres structures que sont :

- la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) ;
- la Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture (DPCA) ;
- la Direction de la Protection et de la Surveillance des pêches (DPSP) ;
- la Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins (DGEFM).

Au sein de chacune de ces directions nationales, outre la mission consistant à la mise en œuvre de la politique de l'Etat, selon leurs spécificités, la production de statistiques constitue également une mission fondamentale de l'ensemble de ces structures. Il faut noter également la création de la Cellule d'Etudes et de Planification qui est une réponse par rapport à l'insuffisance des capacités de planification et d'évaluation du Ministère chargée de la Pêche et la création récente de l'Agence de l'Aquaculture, dont l'une des missions repose, entre autres, sur la production des données du sous-secteur.

2.3 Stratégie nationale pour les statistiques agricoles et alimentaires

Au début des années 2000, le Gouvernement du Sénégal, dans le cadre du processus de renforcement du système démocratique et d'un Etat de droit fort, a élaboré et mis en œuvre un Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG), dont l'objectif global est « l'amélioration durable de la gouvernance au Sénégal au service des objectifs de développement socio-économique et de lutte contre la pauvreté ». Parallèlement à ce programme, le Sénégal s'est engagé, avec l'appui de ses partenaires au développement, à relever le défi de la réduction de la pauvreté, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Les processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et stratégies de développement économique et social ont été l'occasion, pour le Sénégal, d'expérimenter une approche participative pour la réalisation de ces objectifs. Cette approche, qui implique tous les acteurs du développement, constitue une manière de répondre aux exigences démocratiques de transparence et de participation des populations.

Pour accompagner cette dynamique de concertation entre les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs du développement, la disponibilité d'informations statistiques fiables, pertinentes et à jour est incontournable pour, d'une part, suivre et évaluer les politiques publiques, et d'autre part, nourrir le débat démocratique. C'est dans cette perspective que les pouvoirs publics ont décidé de réformer en profondeur le Système Statistique National (SSN) pour l'adapter aux mutations économiques, politiques et sociales en cours.

2.4 Ressources humaines, logistiques et financières disponibles du Système d'information agricole et alimentaire

En termes de moyens humains, financiers et logistiques, la **DSDIA** est composée de douze (12) agents de profils divers, dirigée par un Ingénieur Agronome. Une partie du personnel a l'avantage d'avoir participé à la conception et à la mise en œuvre du premier recensement national de l'agriculture du Sénégal. Pour la réalisation de l'enquête agricole annuelle, la DSDIA fait appel à des enquêteurs fonctionnaires et contractuels pour la campagne agricole et à des agents de saisie.

Elle dispose d'un budget annuel propre alloué par l'Etat et inscrit dans le Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT). Ce budget devrait permettre de prendre en charge les équipements informatiques, les salaires des contractuels, les frais de déplacement des fonctionnaires, les entretiens et la maintenance des véhicules. Mais force est de constater que ces dernières années, la part réelle du budget allant directement à ces activités ne dépasse guère 40%, la majeure partie étant affectée au fonctionnement de la DAPS dont le budget qui lui est propre est très limité par rapport à ses besoins de fonctionnement.

En pratique, les appuis financiers destinés aux Directions Régionales de Développement Rural (DRDR) ont connu depuis 2005 une baisse notable et ne permettent plus d'assurer correctement la production des statistiques classiques. Or, la DSDIA se basait sur ces effectifs complétés par des enquêteurs contractuels (environ 170) pour réaliser les enquêtes.

Actuellement, force est de constater que les liens entre la DSDIA et les DRDR sont devenus extrêmement limités s'agissant des protocoles de mise en œuvre des enquêtes statistiques. En effet, les relations entre la DSDIA et les DRDR sont uniquement fonctionnelles car ces dernières dépendent hiérarchiquement du Ministère en charge de l'Agriculture.

Concernant la logistique, la DSDIA est équipée d'ordinateurs connectés à Internet et dispose de deux (2) véhicules.

S'agissant du **Bureau des statistiques horticoles (BSH)**, il ne dispose pas de budget propre et fonctionne grâce aux ressources allouées à la Direction de l'Horticulture. Avec l'avènement de la DAPS, une mesure nouvelle avait été demandée à défaut de faire supporter les activités du bureau par le budget statistique de la DAPS.

Concernant les outils de travail, le BSH ne dispose que d'un seul ordinateur PC et d'une imprimante laser acquis dans le cadre du PSAOP. Pour la logistique, il dispose d'un véhicule 4x4 qui est d'ailleurs en panne.

Du point de vue des ressources humaines, il dispose de deux cadres (un Ingénieur en Statistique et un agroéconomiste) et d'un personnel d'appui (deux agents de saisie).

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) comprend une **Cellule Etude et Information** qui fonctionne en s'appuyant essentiellement sur un dispositif à la base au niveau des différentes régions et composé de fonctionnaires et de contractuels ; ces derniers sont payés sur le budget du CSA dont une partie est assurée par le tiers FOB provenant de la monétisation de l'aide annuelle japonaise (don en riz communément appelé KR1). Cette aide n'existe plus et le CSA fonctionne depuis lors sur fonds propres, mais bénéficie d'une dotation en carburant du trésor public.

Le CSA dispose d'un véhicule de liaison au niveau central, de même qu'au niveau de chacune des 11 inspections. Chaque inspection est équipée d'ordinateurs de bureau connectés à internet.

En terme de moyens pour le **suivi des statistiques du sous secteur de l'élevage**, la Direction de l'Elevage ne dispose ni de budget consacré exclusivement aux activités statistiques, ni d'équipements et de locaux suffisants. En matière de ressources humaines, elle ne dispose pas non plus de statisticiens. Il n'existe pas, également, de personnel spécifique affecté à la production de statistiques. Par contre, la DIREL comprend des services déconcentrés jusqu'au niveau arrondissement et dispose d'agents intervenant, après formation, dans les différentes activités de collecte identifiées.

Dans le sous-secteur de la pêche, **la DPM** ne dispose pas de budget spécifique alloué au Bureau des Statistiques. Comme la plupart des autres directions nationales, les budgets sont logés au sein du Ministère. Aucun moyen propre n'est destiné à la production des statistiques. Jusqu'à récemment, le personnel du Bureau était constitué de quatre (4) techniciens de la pêche, mais actuellement il n'en reste que deux, avec deux assistantes pour la saisie et les questions administratives. Le local qui abrite la structure est relativement adéquat. Le matériel informatique est constitué de deux (2) microordinateurs dont l'état n'est pas des meilleurs mais connectés toutefois à internet. Le bureau dispose d'un véhicule.

Le service forestier, quant à lui, comprend une structure centrale, la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des sols (**DEFCCS**), et des structures déconcentrées selon le découpage administratif : IREF (région), SECTEUR (département), BRIGADE (arrondissement), et TRIAGE (communauté rurale). A ces structures pérennes, s'ajoutent des projets dont le nombre, la localisation et la durée varient selon les conventions qui les ont vus naître.

L'ensemble des activités de la **DEFCCS** est réparti entre cinq grands thèmes :

- aménagement et production forestière ;
- protection des forêts ;
- gestion de la faune ;
- reboisement et conservation des sols ;
- suivi évaluation et formation sensibilisation

Chacun de ces thèmes fait l'objet d'une division au sein de la DEFCCS. Et c'est à travers l'analyse de la variation, dans le temps et dans l'espace, du contenu de ces thèmes et de leur application sur le terrain qu'on mesure l'évolution de la politique forestière.

Concernant la gestion de l'eau, la Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau (DGPRE) a en charge :

- les études générales relatives aux ressources hydrauliques, à l'inventaire, à la planification et à la gestion des ressources en Eau ;
- la mise en place et de la gestion des réseaux de mesure et d'observation sur les différents aquifères et cours d'eau ;
- la mise à disposition pour toutes les structures du département, de banques de données nécessaires à la mobilisation des ressources en eau à travers les programmes de réalisation et d'entretien des ouvrages hydrauliques ;
- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires en matière de gestion et de protection des ressources en eau ainsi que du suivi de leur application ;
- le suivi des questions afférentes aux organisations internationales et entrant dans son domaine de compétence ;
- l'élaboration et du pilotage d'un plan directeur d'utilisation des ressources en eau ;
- le secrétariat du comité technique de l'eau ;

- la préparation des réunions du conseil supérieur de l'eau et d'en assurer le suivi de l'application des décisions.

En outre, elle anime des cellules de concertation sur une gestion intégrée des eaux souterraines et de surface.

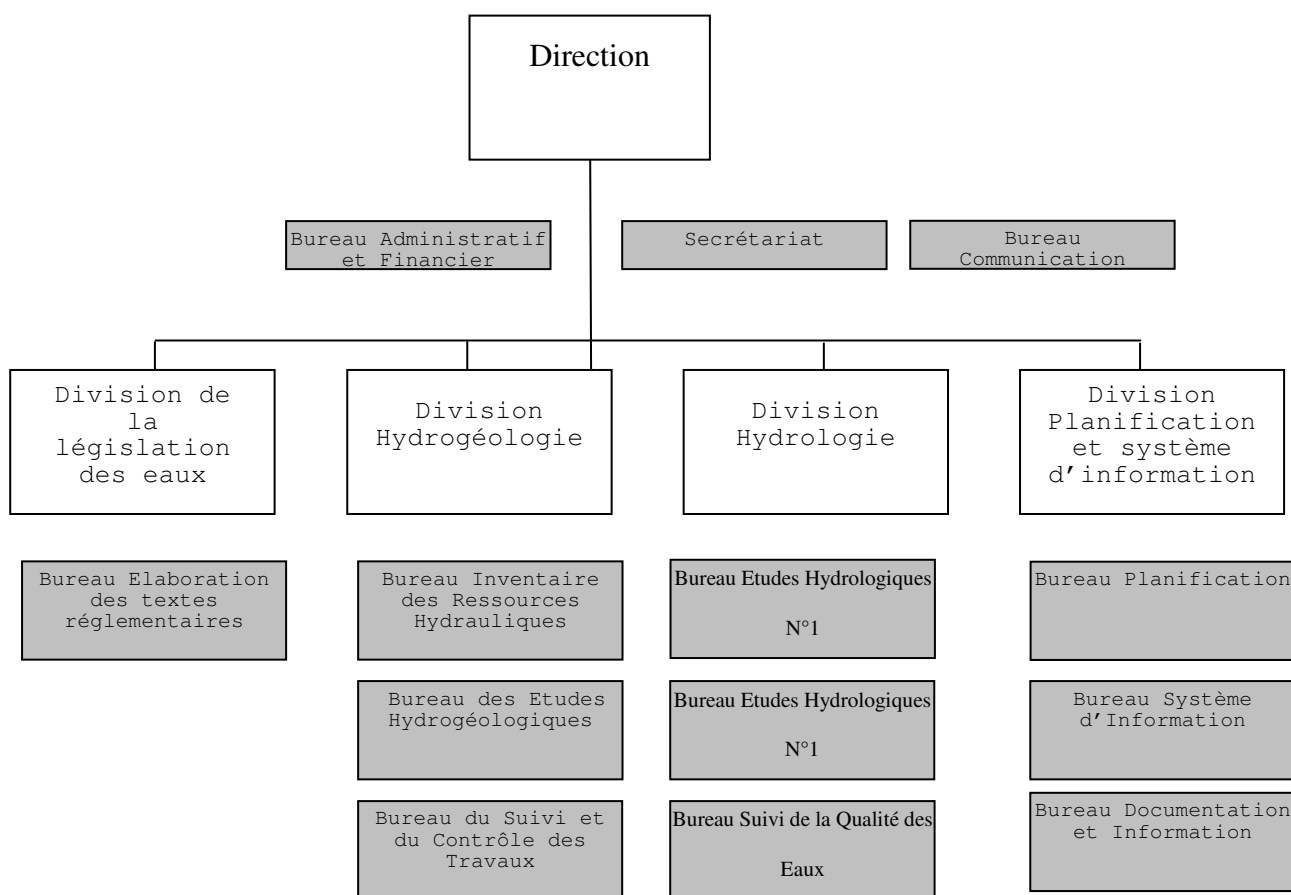
Ainsi, la DGPRE assure, entre autres, le suivi des réseaux de 147 stations hydrométriques et 500 piézomètres répartis sur l'ensemble du territoire national et gère un important parc informatique comprenant un système d'informations géographiques (SIG) ainsi qu'un réseau intranet d'informations sur les ressources en eau.

Eu égard à l'importance d'une gestion efficace de nos ressources en eau dans la conception d'infrastructures hydrauliques à des fins de développement économique et social, la DGPRE doit être dotée des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

La DGPRE est, au niveau central, structurée ainsi qu'il suit :

- une Division Hydrologie
- une Division Hydrogéologie
- une Division Planification et Systèmes d'Information
- une Division Législation des Eaux
- un Bureau Administratif et Financier

Organigramme de la DGPRE



Le niveau régional est composé des brigades hydrologiques des régions de :

- Dakar,
- Ziguinchor,
- Saint Louis,
- Tambacounda,
- Kolda,
- Matam.

2.5 Politique de diffusion des données pour les statistiques agricoles et alimentaires

La coordination du système statistique agricole et alimentaire présente des faiblesses imputables à un environnement juridique et réglementaire inadapté et inopérant. Ces carences sont constatées dans (i) les activités de production statistique, (ii) l'harmonisation des concepts, (iii) la classification et (iv) les méthodes statistiques. Plusieurs raisons expliquent cela et parmi lesquels on peut citer :

- le manque de lien hiérarchique fonctionnel entre les structures ;
- les insuffisances dans la programmation des activités statistiques ;
- la non formalisation des relations bilatérales entre les structures ;
- le manque de cadre de concertation entre producteurs et utilisateurs pour une meilleure prise en compte des besoins ;
- l'inefficacité des cadres de validation des résultats.

Toutefois, la création du Conseil National de la Statistique (CNS) et du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) contribuera, certainement, à améliorer la coordination susceptible d'asseoir et de renforcer la concertation entre producteurs et utilisateurs des statistiques. Ces organes sont chargés de coordonner et de programmer les activités de production et de diffusion des données statistiques des services et organismes relevant du Système Statistique National au Sénégal. Ceci donnera plus de considération à la politique statistique définie par l'Etat. Son ouverture à la société civile et au secteur privé présage d'une bonne application des dispositions de transparence prises par la loi.

2.6 Modalités de promotion du dialogue utilisateur-producteur

De fortes demandes de statistiques agricoles dans divers domaines sont formulées par de nombreux usagers, notamment l'Etat, les partenaires au développement, les Organisations Non Gouvernementales, les entreprises financières et non financières, les collectivités locales, les chercheurs et les autres administrations.

Ces demandes en statistiques agricoles et alimentaires, exprimées par les utilisateurs sont relatives à la recherche d'informations liées à la pauvreté et à la faim pour aider à la conception des politiques, programmes, projets ou stratégies pour lutter contre le phénomène en relation avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces préoccupations doivent donc être prises en compte par les différentes structures productrices de données statistiques.

Au niveau du **sous secteur de l'agriculture**, la demande peut s'intéresser à toutes les séries, elle concerne toutes les spéculations végétales. Il convient de souligner que depuis la fin du Projet DIAPER (Diagnostic Permanent), les statistiques agricoles connaissent des problèmes de disponibilité, de régularité, de contrôle, de supervision et de moyens budgétaires.

C'est surtout le manque de données au niveau local (Communautés Rurales) par rapport aux comptes de production et la prise en compte de la dimension genre qui pose le plus de problèmes, surtout lorsqu'on s'intéresse aux problèmes de pauvreté en milieu rural et de sécurité alimentaire. Or, les enjeux d'aujourd'hui, en termes de sécurité alimentaire, de compétitivité, de croissance accélérée, de lutte contre la pauvreté, de gestion environnementale font émerger des besoins d'informations désagrégées et de qualité nécessitant une réforme profonde des approches, des méthodes et de la vision des statistiques agricoles et alimentaires.

De façon plus particulière, en ce qui concerne **les statistiques horticoles**, les producteurs ont réussi, avec l'appui du Projet de Promotion des Exportations Agricoles (PPEA), financé par la Banque Mondiale, à mettre en place un dispositif de suivi du secteur horticole (IFLEX : Information sur les Fruits & Légumes d'Exportation) qui a

évolué actuellement en un système d'information et de veille commerciale, avec comme support de diffusion l'Internet, les fiches et les bulletins techniques. Toutefois, la fiabilité des données est toujours sujette à caution du fait que les organisations de producteurs qui sont sollicitées n'ont pas les moyens techniques et matériels de collecte et de suivi des données de production ou de commercialisation de leurs membres.

L'unité du **Système d'Information des Marchés (SIM)** du CSA est régulièrement sollicitée pour fournir des données aux structures étatiques et aux opérateurs privés. Cette sollicitation se poursuit depuis plus de quinze ans que le système a été mis en place.

S'agissant de l'**Eleavage**, Le choix des produits suivis et le système de collecte doit obéir à des critères et à une méthodologie bien précise.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) et la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP) figurent parmi les grands utilisateurs de statistiques agricoles. Ces structures du Ministère de l'Economie et des Finances s'occupent respectivement de l'élaboration des comptes nationaux, du cadrage macroéconomique et du suivi des indicateurs de lutte contre la pauvreté. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) s'intéresse également aux secteurs contribuant aux grands agrégats de l'économie.

2.7 Bases de données existantes et outils de diffusion de données et plates-formes

Le recensement national de l'agriculture 1998-99 a été conçu sous la forme d'une enquête par sondage devant mettre en jeu un échantillon d'une grande taille. Lorsqu'il a été envisagé au début des années quatre-vingt dix, le projet de recensement national de l'agriculture devait utiliser comme base de sondage au premier degré, le fichier des villages constitué à l'issue du recensement général de la population et de l'habitat de 1988. En 1991, cette option était tout à fait fondée. Mais elle ne l'était plus en 1997 lorsque le document de projet a été signé, car le monde rural sénégalais avait subi bien des mutations depuis 1988.

D'où la nécessité de faire précéder le recensement national de l'agriculture, d'un pré recensement.

La nécessité d'une opération de pré recensement à mettre en oeuvre préalablement au recensement national de l'agriculture est née du besoin de disposer d'une base de sondage d'unités primaires mise à jour, tant les unités primaires (villages ou districts de recensement) ont subi de changements depuis leur dernière délimitation en 1988. Ainsi, le tout premier objectif du pré recensement est l'établissement d'une base de sondage pour les tirages du premier degré. Le deuxième objectif du pré recensement qui rejoint le premier objectif est l'établissement d'une base de sondage d'unités secondaires ou ménages agricoles. Enfin, le troisième objectif du pré recensement de l'agriculture est l'observation exhaustive de plusieurs caractéristiques des ménages ruraux.

Ainsi, on a procédé au dénombrement des ménages et des exploitations agricoles dans tous les villages et districts de recensement pour éviter d'avoir à estimer l'effectif des ménages ruraux et l'effectif des exploitations agricoles pour l'ensemble du territoire national. Le besoin d'observer l'effectif des ménages ruraux et l'effectif des exploitations agricoles de manière exhaustive rejoint donc un souci d'améliorer les bases de l'extrapolation des résultats.

En plus de l'observation de ces deux variables, le pré recensement de l'agriculture est conçu pour permettre de collecter des informations de manière exhaustive sur plusieurs caractéristiques des chefs de ménage, des ménages et des activités des ménages dans le domaine de la production végétale et animale.

Enfin, un autre objectif assigné au pré recensement de l'agriculture est de collecter sur chaque village, des informations concernant l'environnement socio-économique de la production végétale et animale ainsi que des informations sur les infrastructures ou institutions en rapport avec le bien-être des populations. Plus précisément, ces informations portent sur :

- les infrastructures, les équipements, les institutions socio-économiques, les unités de production desservant le village ;
- les sources d'approvisionnement en eau du village ;
- les activités lucratives de transformation des produits agricoles ou des produits de l'élevage ;
- les organisations paysannes présentes dans le village.

Le recensement de l'agriculture proprement dit, a, quant à lui, permis de collecter une masse d'informations sur :

- les structures agraires ;
- la population rurale agricole ;
- l'utilisation des facteurs de production ;
- les animaux élevés sur l'exploitation agricole ;
- l'évolution de certaines caractéristiques du secteur agricole.

S'agissant des activités d'enquêtes agricoles proprement dites, elles sont organisées en un système de partage des rôles entre la DSDIA, les DRDR et les SRDR. Actuellement, les enquêtes annuelles ne concernent que les cultures sous pluie (céréales principales, arachide, coton et certaines cultures horticoles). Ces enquêtes s'intéressent aux superficies emblavées, aux rendements et aux productions.

Les données ayant trait par exemple à la population des ménages agricoles, aux intrants et au matériel agricole, doivent être collectées tous les 3 ans au niveau départemental.

C'est la DSDIA qui contrôle tout le processus de la distribution à la collecte des questionnaires et du traitement à la compilation des données statistiques.

Les Directions Régionales du Développement Rural (DRDR) ont la responsabilité de traiter les données collectées dans leurs zones d'emprise avant de les soumettre à la DSDIA. Mais dans la réalité, ce processus n'a jamais été respecté.

Au niveau de la Direction de l'Horticulture, les données collectées proviennent des principaux marchés de produits horticoles qui sont suivis et concernent les quantités faisant l'objet de transaction et l'évolution des prix (détail, gros).

La fiabilité des données est sujette à caution du fait que les organisations de producteurs qui sont sollicitées n'ont pas les moyens techniques et matériels de collecte et de suivi des données de production ou de commercialisation de leurs membres.

Les principales activités de la Direction de la Protection des Végétaux tournent autour du suivi phytosanitaire des cultures.), du piégeage (surveillance de la dynamique de populations des ravageurs volants) et de la prospection qui a lieu toute l'année.

La Cellule Etudes et Information (CEI) du Commissariat à la Sécurité Alimentaire assure le suivi d'une cinquantaine de marchés dont 25 permanents (milieu urbain) et 25 marchés hebdomadaires (milieu rurale).

Elle collecte des statistiques relatives aux prix et aux quantités offertes sur les marchés. Ce sont des statistiques qui concernent les céréales locales (mil, maïs, sorgho, riz), les céréales importées (maïs, riz) et les légumineuses (arachide en coque ou décortiquée et niébé).

Gérée par la Direction de l'Elevage, la production statistique du sous secteur de l'élevage a fait régulièrement l'objet d'une programmation jusqu'en 1999. Les activités programmées ont été correctement exécutées, dans l'ensemble, grâce à l'appui de partenaires au développement notamment la FAO et l'Union Européenne. Ce qui a permis, jusqu'à cette date, de produire des statistiques régulières.

Par la suite, les programmes n'ont plus été exécutés intégralement, suite au retrait des partenaires au développement. Il n'existe pas, au sein du Ministère de l'Elevage d'un cadre de suivi et de validation des données collectées. La problématique de l'insuffisance des données collectées afin d'assurer un bon suivi du sous secteur de l'élevage est posée avec acuité dans le nouveau contexte économique et social, marqué par les enjeux et défis que constituent la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), la Loi Agro Sylvo Pastorale

(LOASP), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) ; la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ainsi, le Ministère de l'Elevage a été amené à initier un programme pour rendre plus performant son système d'informations. Ce programme est intitulé Programme de renforcement du Système d'Information et de Gestion du sous-secteur de l'Elevage (SIGEL).

Dans le sous secteur de la pêche, les informations sur la pêche artisanale concernent les captures débarquées et leurs utilisations en mareyage en frais (mareyage interrégional et exportation dans la sous région), en transformation artisanale et en consommation locale de produits frais. Ces données statistiques sont généralement issues d'estimations faites sur la base du nombre de pirogues et de pêcheurs actifs.

Quant aux données sur le secteur industriel, elles portent sur les captures débarquées. Cette production est destinée pour la plupart à la transformation industrielle qui sera par la suite exportée. Les exportations sont établies par type de produits et par destination.

Parallèlement à la DPM, le CRODT produit des informations à caractère technique et scientifique portant sur les données socio-économiques, expérimentales, environnementales et les données sur l'aquaculture. D'autres données proviennent aussi de sources diverses et comprennent les projets et coopérations de recherche, les études et consultances sur différents thèmes tels que le programme national d'investissement agricole(PNIA), l'étude sur l'évolution du secteur agricole et l'impact sur les conditions de vie des ménages conduite par le système régional d'analyses et de gestion des connaissances de l'IITA(Ressaks)

L'activité de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches tourne autour de la collecte d'informations relatives :

- aux captures conservées (mises à terre) ;
- aux captures rejetées en mer ;
- aux statistiques sur l'accidentologie au niveau de la pêche artisanale ;
- aux suivis des opérations de surveillance des navires avec des inspections et des arraisonnements.

Il faut cependant noter que la plupart de ces données sont conservées sur support électronique et ne font pas l'objet de publication. Les informations disponibles concernent la pêche continentale et l'aquaculture. Elles sont relatives à l'armement, aux infrastructures aquacoles et à l'identification des acteurs.

2.8 Intégration régionale et assistance technique internationale reçues

Au niveau régional et sous-régional, une coordination statistique très dynamique est également mise en œuvre au cours de ces dernières années pour certaines activités statistiques, à travers les organisations dont le Sénégal est membre. Il s'agit notamment :

- de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture(FAO)
La Fao appuie le Sénégal dans de nombreux domaines à savoir le recensement national de l'Agriculture, le Country Stat etc.
- du Programme Statistique Minimum Commun (Promis) avec AFRISTAT ;
Adopté par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT lors de sa huitième session qui s'est tenue à Paris le 19 septembre 2000, le Programme statistique minimum commun (PROSMIC) est le cadre de référence pour le développement à moyen terme des systèmes statistiques nationaux des États membres.
Son objectif global est de disposer à moyen terme, pour l'ensemble des États membres, d'une information statistique minimum fiable, à jour, durable et permettant l'information et la prise de décision

des pouvoirs publics et des acteurs économiques et sociaux. Cette information statistique permettra également de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact des politiques économiques décidées au niveau des deux unions économiques et monétaires que constituent l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Le Programme statistique minimum commun repose sur six domaines prioritaires :

- la coordination statistique ;
- la comptabilité nationale ;
- la conjoncture économique et sociale ;
- la diffusion de l'information statistique ;
- les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté et les statistiques agricoles.
- le Programme de Comparaison Internationale des prix et de la comptabilité nationale (PCI) avec la BAD ; Le PCI est une composante d'une initiative mondiale qui a pour objectifs le calcul des parités de pouvoir d'achat (PPA) pour une comparaison des PIB et de ses agrégats des différents pays participants. Il est sous la supervision de la Banque mondiale et la Banque Africaine de développement (BAD) qui est chargée de la mise en œuvre du programme au niveau africain avec le concours des organisations sous-régionales comme AFRISTAT, COMESA, CEDEAO et SADC. Le Sénégal dépend de la coordination sous-régionale d'AFRISTAT.

Le programme comprend trois volets : Collecte des prix, Comptabilité Nationale et Système National de Développement de la Statistique (SNDS).

- du Programme d'Appui Régional Statistique (PARSTAT) avec l'UEMOA ;
Le traité instituant l'UEMOA dispose, dans son article 4, que l'Union poursuit entre autres objectifs, celui d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres, par l'institution d'une surveillance multilatérale.
Mais pour cela il faut disposer de statistiques harmonisées et fiables ; c'est pourquoi, la commission de l'UEMOA, avec l'appui de l'Union européenne a élaboré et mis en œuvre un programme d'appui régional à la Statistique (PARSTAT).
Ce programme comportait 3 volets adossés chacun à un objectif spécifique :
- répondre aux besoins prioritaires de la surveillance multilatérale dans les domaines des comptes nationaux, du secteur informel urbain et de l'emploi, de l'indice de la production industrielle
- répondre aux besoins d'information statistique des opérateurs économiques au niveau régional à travers la production des notes de conjoncture économique et la mise à disposition d'une base de données sur la compétitivité
- renforcer sur le plan institutionnel la commission de l'UEMOA et les systèmes statistiques nationaux (SSN)
- du Programme ECOSTAT avec la CEDEAO ;

Un accord de financement a été signé entre le secrétariat exécutif de la CEDEAO et la commission de l'union européenne en début 2001 pour financer le programme de développement de la statistique, ce programme est appelé ECOSTAT

Les activités de ce programme sont :

- la programmation statistique régionale
- l'harmonisation des comptes nationaux

- l'harmonisation des indices des prix à la consommation
- la publication des données détaillées et à jour sur le commerce extérieur
- le renforcement des systèmes statistiques de la région

Les principaux résultats attendus sont l'assistance à la planification statistique pour la région, des PIB ainsi que des indices de prix à la Consommation plus comparables, des données commerciales détaillées pour toute la région, des statistiques aisément accessibles pour la surveillance multilatérale et un renforcement de la coordination régionale statistique.

- du programme d'élaboration du CSSA (un cadre stratégique de sécurité alimentaire)

Dans le cadre du processus "Sahel 21" engagé en 1999, le CILSS a mis en place le (CSSA) dans une perspective de lutte contre la pauvreté. Pour rendre opérationnel le CSSA, le CILSS a mis au point une stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire régionale (SOSAR).

Plusieurs actions ont été initiées dans ce sens : la mise en place de structures appropriées au niveau national et régional, l'élaboration et la validation d'un tableau de bord des indicateurs nationaux et régionaux de sécurité alimentaire, l'appui à la mise en place et au fonctionnement d'un dispositif de suivi-évaluation d'un tableau des stratégies nationales de sécurité alimentaire.

- du Réseau des systèmes d'information de marchés de l'Afrique de l'ouest (RESIMAO).

Le RESIMAO est un réseau de systèmes d'information articulé autour du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Niger, du Mali, du Sénégal, du Togo et du Nigeria. Ensemble ils fournissent aux acteurs concernés des informations à jour et précises sur 400 produits de marchés agricoles urbains et ruraux. Le réseau surveille le développement du secteur agricole à travers la collecte et la publication de données s'appuyant sur des statistiques et des rapports d'analyses.

Ce réseau a pour objectif de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Il ambitionne aussi de faciliter une meilleure prise de décision commerciale par tous les acteurs, en leur fournissant un accès équitable à l'information stratégique à travers une gestion et une communication des données et des informations factuelles efficaces.

Les objectifs généraux sont :

- A. Contribuer au développement de SIM nationaux grâce à une autonomie financière et administrative
- B. Renforcer le SIM par des par des évaluation de suivi dynamiques
- C. Créer un cadre formel d'échange d'informations agricoles entre les MIS nationaux de l'Afrique occidentale

3. Outputs, sources de données et métadonnées des statistiques agricoles et alimentaires

3.1 Caractéristiques des données collectées

Domaines	Sources et Méthode de collecte	Périodicité	Couverture	Produits	Indicateurs et Unités	Disponibilité
Culture	DAPS par Enquête	Annuelle	Nationale Régionale Départementale	-Céréales -Cultures industrielles -Autres cultures	Superficie (en hectare) Rendement (en kg/ha) Production (Tonnes)	1960 A 2008
	DHORT par Déclaration	Semestrielle Annuelle	Nationale Régionale Départementale	-Légumes -Fruits -Fleurs	Superficie (en hectare) Rendement (en kg/ha) Production (Tonnes)	
Intrants et matériels	DA par Déclaration	Annuelle	Nationale Régionale	-Semences -Engrais -Type de matériels	Quantité (en Tonnes) Volumes (en litres) Effectif (nbre d'unités)	
	DPV par Déclaration	Annuelle	Nationale Régionale	-Surfaces traitées -Produits phytosanitaires	Superficie (en hectare) Volumes (en litres) Quantité (en Tonnes)	
Animale	DIREL par Estimation	Annuelle	Nationale Régionale	-Bovins -Equins -Ovins -Asins -Caprins -Porcins -Volailles -Camelins -Viande -Oeufs -Lait	Effectif (nbre d'unités) Quantité (en Tonnes) Volume (en litres)	1980 A 2008
Pêche	DPM par Déclaration	Annuelle	Nationale Régionale	-Poissons eau douce -Pêche continentale -Démersal -Pélagique -Crustacés -Mollusques	Quantité (en Tonnes)	2001 A 2008
Foresterie	DEFP par Déclaration	Annuelle	Nationale Régionale	-Produits de cueillettes -Autres produits cueillette -Articles et objets d'artisanat	Effectif (nbre d'unités) Quantité (en Kg) Volume (en litres)	1997 A 2007
Ressources en eau			Nationale Régionale			
Prix agricole	CSA par Déclaration	Hebdomadaire	Nationale Régionale Départementale	-Produits agricoles au producteur -Produits agricoles au marché	Prix moyen (en franc CFA)	1990 A 2007
Commerce	Direction de la Douane par Déclaration	Journalière	Nationale	-Produits agricoles -Produits maraîchers -Produits animaux	Quantité importée (en Tonnes) Quantité exportée (en Tonnes)	2001 A 2007
Population	ANSD par Recensement et Projection	Décennale et Annuelle	Nationale Régionale Départementale	-Population totale -Population urbaine -Population rurale -Population agricole -Population non agricole	-Effectif (nbre d'unités)	1970 A 2007
Consommation	ANSD par Enquête et Projection	Décennale et Annuelle	Nationale Régionale Départementale			

3.2 Source des données

Direction de l'Analyse, de la prévision et des Statistiques Agricoles

L'enquête agricole du Sénégal est une enquête statistique réalisée sur un sous échantillon de celui du recensement national de l'agriculture réalisé en 1998.

Le champ de l'enquête étant constitué par l'ensemble de la zone rurale du Sénégal.

L'unité statistique de base observée dans le cadre de l'enquête agricole, est l'exploitation agricole. Toutefois, en raison de la nécessité de s'appuyer sur d'autres entités dont l'observation pertinente s'avère également cruciale pour la connaissance de l'agriculture, l'enquête fait appel à deux autres unités statistiques, à savoir, d'une part, les membres de l'exploitation agricole et, d'autre part, les parcelles de l'exploitation.

S'agissant du plan de sondage, il s'agit d'un sondage probabiliste à deux degrés et stratifié au niveau du premier degré. Les unités primaires sont les districts de recensement (DR), et les unités secondaires les exploitations agricoles.

Les unités primaires sont sélectionnées avec remise, par probabilités proportionnelles au nombre d'exploitations agricoles. Ainsi, le nombre de DR retenus par département est de 25 ou 30 si aucun n'est apparu deux fois dans le tirage.

Dans chaque DR retenu, les unités secondaires (exploitations agricoles), sont tirées de manière équiprobable et sans remise, à raison de 3 ou de 4 suivant que le département compte 25 ou 30 DR. L'échantillon est estimé à 6 ou 8 suivant que le DR en question est apparu une seule fois ou deux fois dans le tirage.

Pour l'ensemble du champ de l'enquête, la taille totale de l'échantillon est de 3175 exploitations agricoles

Commissariat à la sécurité alimentaire

-Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) dans le cadre de ses missions (cf. décret 94.1210 du 16 novembre 1994) est chargé entre autres, de la régulation du marché des céréales locales mais aussi de la gestion de stocks ou de fonds de sécurité alimentaire.

La régulation des marchés se fait à deux niveaux : d'abord par des interventions physiques au travers des achats et des transferts/ventes de céréales, et ensuite à travers la mise en place ce d'un système d'information sur les marchés (SIM). L'objectif visé c'est de faciliter la circulation des produits alimentaires sur tout le territoire national pour améliorer le niveau d'approvisionnement des marchés et l'accessibilité aux denrées pour les populations.

La gestion de stocks ou de fonds de sécurité alimentaire : la conservation de produits alimentaires du CSA ou des partenaires au développement dans le cadre de programmes spécifiques (PAM : cantines scolaires). Le CSA assure également la coordination des opérations d'urgence pour mettre à la disposition des populations en situation difficile des aides alimentaires (AMR).

Le système d'information des marchés (SIM)

Les marchés et les produits

Depuis 1987, le CSA a mis en place un système d'information des marchés (SIM), suit au total cinquante (50) marchés répartis à travers le territoire national. Le choix des marchés et des produits est fait selon des critères précis tels que l'envergure, le nombre d'acteurs présents le nombre de villages polarisés, etc. Il y a également l'importance économique des produits et leur présence permanente au niveau des marchés. Les produits suivis sont les céréales locales et importées (mil, maïs, sorgho, riz) ainsi que les légumineuses (arachide en coque et décortiquée, niébé).

La méthodologie de collecte et la diffusion

Les données collectées portent sur les prix et les quantités disponibles selon une fréquence hebdomadaire. L'enquêteur est tenu d'être présent au niveau du marché de 9h à 13h pour retenir le bon prix. La démarche méthodologique se réfère au « Manuel de l'enquêteur ».

Les données collectées sur une fiche sont remontées au niveau de la Direction pour être traitées et analysées avant d'être mises à la disposition des décideurs. La diffusion auprès des utilisateurs (décideurs et autres acteurs) se fait sous forme de rapports périodiques (hebdomadaires, mensuels, annuels) et par voie électronique. Le CSA dispose également d'un site Web : www.csa.sn.

Les métas donnés :

- Nom de la donnée : Prix moyens mensuels des céréales et des légumineuses 1998-2008
- Organisme responsable : Commissariat à la Sécurité Alimentaire/CEI/SIM
- Document source : Série de données sur les prix des céréales et des légumineuses.
- Méthode de collecte : enquêtes au niveau des marchés
- Echelle de collecte : marchés ruraux et urbains du Sénégal
- Fréquence des relevés : hebdomadaire
- Longueur de série 1988-2008 (20 ans)
- Langue : Français
- Domaine : Sécurité Alimentaire

Direction des Parc nationaux

Méthodologie

Deux types de comptage ont été réalisés - inventaires pédestre et aérien - afin d'avoir deux échelles d'analyse différentes :

- inventaire aérien ;
- zone de survol et taux d'échantillonnage.

Etant donné les objectifs fixés pour l'inventaire aérien, la totalité du PNNK fut survolée de manière intensive. La méthode suivie a comporté un échantillonnage sur la base de transects parallèles éloignés d'un kilomètre l'un de l'autre. Les transects furent orientés est/ouest avec une bande d'observation de 200 mètres de part et d'autre de l'avion à une altitude de 100 mètres (300 pieds) du sol. Le taux d'échantillonnage théorique est donc de 40% du total de la zone protégée. La grille de survol a été faite grâce au logiciel "grille" (Lejeune, Thibault) de l'Université de Gembloux. Ce logiciel permet de créer des grilles de maillage définies et de positionner géographiquement le point centroïde de chaque maille.

Direction Horticulture

La collecte porte sur le groupe de variables relatif à la production de légumes (contre-saison et hivernage).

Le support de collecte est constitué de trois questionnaires: un questionnaire Q1 consacré à l'identification des zones et sites horticoles, un questionnaire Q2 consacré au recensement des exploitations horticoles, et un questionnaire Q3 consacré aux caractéristiques de structure des exploitations et un manuel d'enquêteur.

La liste des exploitants pour les différents sites horticoles et quelques caractéristiques des exploitations recensées constituent la base de sondage du recensement. Cette base de sondage permet d'élaborer un répertoire des zones et sites de production. Ce répertoire décrit l'effectif des variables et certaines caractéristiques de structure des exploitations pour chaque communauté rurale. Il s'agit de :

- l'effectif des zones de production horticole,
- l'effectif des sites de production horticole,
- l'effectif des exploitants horticoles,
- quelques caractéristiques de structure des exploitations.

A l'état actuel, la méthode la plus utilisée est le relevé continu. Il est réalisé avec la collaboration des DRDR, de la DPV et des Organisations professionnelles évoluant dans le sous secteur.

Avec les OPH des fiches sont conçues et mises à la disposition de toutes les OPH répertoriées à la DHort qui chaque début de campagne horticole sont demandées de procéder à leur remplissage.

Le contenu de ces documents porte entre autres sur les intentions d'emblavure, les prévisions de superficie et de production, etc.

LES STATISTIQUES HORTICOLES.

METADONNEES

Production/Superficie

Fréquence de relevés :	Annuelle
Source :	DRDR/OPH/SAED
Traitement :	Bureau statistiques/DHort
Période de série	1997-2008
Unité	Prod. (T) & Superf.(Ha)

Exportations

Fréquence de relevés :	Hebdomadaire
Source :	DPV/ONAPES/SEPAS
Traitement :	Bureau statistiques/DHort
Période de série	1997-2009

Importations

Fréquence de relevés :	Hebdomadaire
Source :	DPV
Traitement :	Bureau statistiques/DHort
Espèces horticoles ciblées	Produits de grande consommation (Oignon et pomme de terre)

Directions des pêches Maritimes et continentales

Pêche artisanale

Données collectées : recensement des pirogues, quantités débarquées et la ventilation de la production.

Recensement : organisé de façon indépendante dans chaque région. Chaque année, les services déconcentrés, procèdent à un dénombrement de l'effectif des pirogues.

Evaluation des débarquements : variété des méthodes et des fiches de collecte d'un service à l'autre

Globalement on distingue 3 grandes sources :

1. Enquêtes débarquements : Cette méthode d'échantillonnage n'est employée que dans les sites où est présent le CRODT
 - Estimation de l'effort de pêche en nombre de sorties
 - Estimation de la production à partir d'une partie du parc piroguier (nombre de caisses ou de paniers débarqués, poids relevé à la bascule, etc.)
2. Certificats d'origine et de salubrité (COS) : permettent de consigner des informations exclusivement basées sur la déclaration des mareyeurs et le contrôle des cahiers d'expédition.
3. Cahiers de sondages : placés dans les endroits enclavés et généralement très éloignés du poste de contrôle. Ils sont confiés à des tierces personnes qui relèvent les différentes espèces débarquées et les quantités correspondantes. Dépouillement effectué ensuite par l'agent du poste de contrôle

Evaluation de la ventilation: entre mareyage en frais, transformation artisanale et industrielle, consommation locale.

1. Mareyage: quantités journalièrement consignées dans un cahier d'enregistrement. Les informations proviennent des COS et renseignent sur les espèces et la destination des produits
2. Transformation artisanale: méthode identique à celle du mareyage sauf à Joal où une enquête hebdomadaire est menée dans le site de transformation.
3. Transformation industrielle: méthode également semblable à celle du mareyage. Cependant, pour chaque région, seules les quantités traitées par les usines de la région sont prises en compte.
4. Consommation locale: obtenue en soustrayant le mareyage et la transformation de la production. Cependant, dans la région de Saint-Louis, 5 à 6 observations sont effectuées par mois dans quelques marchés

Métadonnées :

- Domaine : pêche maritime
- Nom des données : résultats généraux des pêches maritimes
- Organisme responsable: direction des pêches maritimes
- Documents sources : services régionaux des pêches, rapports mensuels
- Méthode de collecte: enquêtes
- Fréquence : collecte journalière
- Echelle de collecte, poste et sites de débarquement
- Longueur de la série: de 1997 à 2008
- Langue : français
- Données : voir tableau Excel: fichier pêche country stat

Au Sénégal, les données qui doivent servir à alimenter le CountrySTAT portent sur :

- Les statistiques sur les productions des cultures vivrières sont qui du ressort de la DSDIA de la DAPS. En 1998-1999, le Sénégal a réalisé son premier recensement agricole qui a permis la fourniture de données de référence sur l'agriculture et la disposition d'une nouvelle méthodologie du dispositif permanent de collecte et production des statistiques agricoles.
- Les statistiques de la production horticole sont compilées par la DHORT. Le recueil des données est basée d'une part sur la déclaration des responsables des organisations faitières et des fournisseurs d'intrants et d'autre part sur les rapports des DRDR. La DHORT utilise aussi les services des postes de contrôle phytosanitaires pour la compilation des données sur les importations et les exportations des produits horticoles.
- Les statistiques de l'élevage émanent de la DPA de la DIREL. Hormis, les opérations de dénombrement du cheptel réalisées en 1965 et 1974, le Sénégal n'a jamais effectué de recensement de cheptel. Les

effectifs actuels du cheptel et les productions de l'élevage sont estimés sur la base de taux de croît et de coefficients techniques de conversion.

- Les statistiques du commerce extérieur sont officiellement traitées par l'ANSD qui les obtient des services de la Douane. Il existe également des informations parcellaires de ce genre (importations et exportations) sur le cheptel et les produits horticoles, qui sont compilées par les services phytosanitaires de la DPV et de celles relatives aux flux de poissons qui sont parallèlement compilées par la DPM.
- Les statistiques sur la consommation des ménages sont issues des Enquêtes Budget-Consommation (EBC). L'enquête la plus récente a été réalisée en 2001-2002 par l'ANSD. Malheureusement, les résultats de ces enquêtes n'ont fourni que des dépenses en valeur mais pas en quantité.
- Les informations sur les produits forestiers ligneux et non ligneux (effectifs de gibiers et produits ou fruits de cueillette) sont collectées et publiées par la DEFCCS à travers leurs rapports annuels. Cette collecte se passe sur la base de déclarations ou de saisies.
- Les statistiques sur les produits de la pêche maritime sont fournies par le BS de la DPM. Ces données sont publiées à travers des rapports annuels. Les données de la pêche continentale existent également mais sont jugées peu fiables et elles sont uniquement produites à des fins d'usage interne.

3.3 Disponibilité des terres pour l'agriculture

Les terres arables ne représentent que 19 % de la superficie du pays (3,8 millions d'hectares). Les surfaces moyennes cultivées annuellement sont de l'ordre de 2,5 millions d'hectares (65 pour cent des terres arables) dont 98 % en pluvial et 2 % en irrigué. Les taux d'exploitation les plus élevés se rencontrent dans le bassin arachidier (81 %), les Niayes (65 %), contre seulement 40 % en Casamance et au Sénégal Oriental. Les forêts, les savanes et les parcours classés représentent 32 % de la superficie du pays (6 324 000 hectares) et les zones non classées et les terres non cultivables 49 % (9 542 000 hectares) (Badiane, 1999).

Les superficies irrigables disponibles sont indicatives prenant principalement en compte le potentiel en eau de surface mobilisable dans le court terme (Vallée du Fleuve Sénégal, Bassin de l'Anambé, etc.) et en eau souterraine pour les Niayes.

L'analyse du potentiel de développement des superficies irrigables ne tient pas compte du potentiel en eau d'irrigation en provenance de la nappe souterraine du Maestrichtien dans un secteur à potentiel intéressant tel qu'il a été identifié par des études menées par la DGPPE en 2001.

La vallée du fleuve Sénégal avec l'édification des deux barrages de DIAMA et MANANTALLI offre une superficie totale aménageable de 240 000 ha. Eu égard à ce potentiel immense de culture irriguée, cette zone demeure une priorité pour accroître et sécuriser les productions agricoles.

Les paragraphes ci-après résument le potentiel de terres pour l'agriculture :

- potentiel d'extension des terres pour l'agriculture pluviale : la mise en œuvre de la GOANA prévoit de valoriser la quasi totalité des surfaces cultivables déjà identifiées ;
- la LOASP prévoit que tous les nouveaux défrichements sont assujettis au respect des dispositions du Code forestier avec un minimum de 20 arbres à l'ha à maintenir ;
- la conversion de zones de pâturages est envisageable à une échelle et selon des modalités à déterminer avec la Communauté Rurale concernée. Le défrichement des forêts classées est interdit ;
- le potentiel d'extension des terres pour l'agriculture irriguée : le Fleuve Sénégal présente le plus grand potentiel d'extension des surfaces irriguées. Avec un débit moyen de l'ordre de 750 m³/s, pouvant fortement varier d'une année à l'autre, le potentiel théorique est de 375 000 ha dont 200 à 240 000 ha au Sénégal dont seulement la moitié est actuellement aménagée. Les fleuves et rivières du Sud du pays ont un potentiel important (estimé par l'OMVG à 65 000 ha, dont 20 000 ha pour le Fleuve Casamance) mais qui, pour être exploité, nécessitera la réalisation des aménagements hydro-agricoles. Le développement des nouvelles superficies pour l'agriculture irriguée avec utilisation des eaux

souterraines est envisageable sous certaines conditions et avec des potentialités plus importantes au fur et à mesure que l'on se déplace vers le Sud du pays ;

- la disponibilité de terres pour l'irrigation, réhabilitation contre nouveaux aménagements : la forte motivation des producteurs à participer à la GOANA provoque dans la Vallée du Fleuve Sénégal une demande soutenue pour des terres déjà aménagées mais qui devront être réhabilitées avant leur mise en culture. La demande pour des terres à réhabiliter est forte en raison du coût beaucoup plus bas de leur remise en valeur que celui des nouveaux aménagements. La priorité a été donnée dans de nombreux cas aux populations du terroir pour ces réaffectations. Les nouveaux aménagements à prévoir devront toujours être réalisés en conformité avec les schémas d'aménagement de la Vallée et être validés par la SAED. La Charte du Domaine Irrigué a été établie pour aider à mieux gérer le potentiel d'irrigation du Fleuve. La SAED a chiffré ce potentiel à 138 337 ha dont 84 735 ha pour la riziculture et 53 602 ha pour les autres cultures. Toutes les nouvelles exploitations devront obtenir de la SAED une autorisation de mise en valeur ;
- la situation des terres au niveau du Lac de Guiers : le Lac de Guiers fait partie du système hydraulique alimenté par le Fleuve Sénégal. Son potentiel exact en termes d'aménagement agricole reste à valider (une étude sur le potentiel et un schéma directeur d'aménagement devraient être réalisés par le PDMAS en 2008) mais le chiffre de 100 000 ha est souvent avancé. Les taux d'occupation et les superficies actuellement exploitées restent difficiles à estimer. L'occupation des terres et l'utilisation de l'eau se font de manière spontanée sans aménagements structurés et sans un cadre de bonnes pratiques d'usage de terres et d'irrigation.

3.4 Ressources hydriques et potentiel d'irrigation

3.4.1 Disponibilité en eau

Face au défi de la nécessité d'augmenter les surfaces agricoles irriguées, les notions de disponibilité et de priorité méritent systématiquement une analyse des conditions locales.

Les chiffres, même imprécis et variables d'une année à l'autre, démontrent la priorité à donner aux cours d'eau de surface (fleuves, rivières et lacs) pour une augmentation sensible des surfaces irriguées. Nous avons naturellement deux types de sources en eau : les eaux de surface et les eaux souterraines. Les principaux cours d'eaux de surface dont dispose le pays sont :

- Fleuve Sénégal et Lac de Guiers ;
- Fleuve Gambie et ses affluents ;
- Rivières Anambé et Kayanga ;
- Fleuve Casamance.

Fleuve SENEGAL : grâce aux barrages de Manantali et Diama, la fourniture de grandes quantités d'eau d'excellente qualité est possible toute l'année. Cependant, dans le Bas-delta, la conception du réseau est à réviser et les entretiens des canaux insuffisamment réalisés provoquent des situations régulières de carence particulièrement sensibles à proximité de Saint-Louis, située en fin de réseau. Depuis la création de la brèche dans la Langue de Barbarie le bassin du Ngalam et le Gandiolais sont privés de crues et donc d'eau.

Fleuve GAMBIE et rivière KAYANGA : Les deux cours d'eau proviennent d'autres pays et le partage des eaux est obligatoire. L'OMVG a de gros projets d'aménagements de barrages qui devraient permettre l'irrigation de grandes surfaces agricoles (65 000 ha) dans le moyen terme. Le Bassin de l'Anambé a un potentiel de 12 000 ha irrigués.

Fleuve CASAMANCE : ce fleuve, du fait de la faible pente, présente des risques sérieux en période d'étiage d'intrusions marines jusqu'à plus de 200 km de la côte, ce qui en limite l'utilisation agricole. Des barrages anti sel sont indispensables pour garantir le potentiel d'irrigation. Le barrage anti-sel de Dianah Malari existe mais nécessite d'importants travaux de réfection et de revalorisation, ce qui permettrait une zone irriguée d'environ 20 000 ha dans la région de Kolda.

Ressources en eau souterraine : les ressources en eau souterraine disponibles sont réparties sur tout le territoire du pays mais les débits potentiels individuels de chaque puits ou forage sont limités pour l'agriculture. La priorité devra désormais être donnée à l'alimentation en eau potable des populations. Des situations d'excédents existent, mais elles permettraient selon les capacités identifiées, l'installation de périmètres irrigués de taille limitée (de 1 à 10 ha) sans risques de conflit de voisinage ou d'influence néfaste sur l'environnement.

Une zone à fort potentiel a été identifiée dans le système maestrichtien au centre du pays à faible densité de population et présentement très peu exploité pour l'agriculture. Son éventuelle exploitation nécessitera des études complémentaires détaillées et des investissements importants en infrastructures primaires et secondaires (voir conclusions de l'étude sur les caractéristiques hydrogéologiques du système maestrichtien au Sénégal, DGPRES, 2001).

La ville de Dakar est alimentée encore aujourd'hui pour près de 50 % de ses besoins à partir d'eau souterraine issue de forages à proximité, et le reste, malgré un coût supérieur à celui des forages, à partir d'une double conduite en provenance du Lac de Guiers (2 buses de diamètre 100 cm sur 260 km). Les besoins de Dakar sont largement supérieurs à ceux des autres villes du pays et le cas de la capitale devra toujours être traité à part. Certaines villes du Nord bénéficient de la proximité d'eau de surface.

En cas de concurrence avec l'agriculture face à l'utilisation d'eau souterraine le cas des petites villes du Centre et de l'Est devra toujours faire l'objet d'une analyse approfondie. A titre d'illustration, la consommation urbaine moyenne par habitant au Sénégal est de l'ordre de 50 l/jour; or, 1 ha de culture nécessite à peu près 50 m³/jour. Un ha de culture consommera donc l'équivalent des besoins quotidiens de 1 000 habitants. Une exploitation irriguée de 100 ha (soit 1 km², ce qui n'est pas énorme) utilisera donc chaque jour l'équivalent du volume d'eau nécessaire à une ville de 100 000 habitants.

3.4.2 Disponibilité de l'eau d'irrigation

La disponibilité d'eau est le premier déterminant du potentiel de production agricole. Au Sénégal, on peut distinguer quatre grandes zones agro-pédo-climatiques :

- **ZONE de catégorie 'A'** incluant des terres fertiles avec accès aux ressources en eau pour l'irrigation (eaux de surface et souterraines) :
 - maîtrise d'eau permettant 2 voire 3 cycles de production par année ;
 - option contre saison fraîche (mi-novembre à mi-mars) offrant les meilleurs rendements ;
- **ZONE de catégorie 'B'** pluviométrie supérieure à 700 mm par an, terres sans stress hydrique : Bon potentiel de production sur un cycle avec une saison de culture relativement longue et peu de risque hydrique.
- **ZONE de catégorie 'C'** pluviométrie comprise entre 400 et 700 mm par an, terres exposées au stress hydrique : Potentiel existant sur un cycle de production raccourci et risque de déficit hydrique modéré/haut selon les conditions climatiques de la saison.
- **ZONE de catégorie 'D'** pluviométrie inférieure à 400 mm par an, terres soumises à des contraintes hydriques sérieuses : Potentiel de culture sans irrigation incertain avec un risque de déficit hydrique élevé, etc.

L'eau d'irrigation provient à 90 % des eaux de surface, soit à partir de retenues soit par des pompages dans le fleuve. Cependant, dans la zone des Niayes, les eaux souterraines sont utilisées pour l'irrigation à très petite échelle, à vocation principalement maraîchère. La technique d'irrigation la plus utilisée est l'irrigation de surface.

Les différences de potentialités en cultures irriguées du Nord au Sud du pays ont fait que l'investissement public et privé est destiné aux infrastructures hydro-agricoles ; par conséquent les superficies mises en valeur en culture irriguée sont plus importantes au Nord du pays. Le tableau suivant livre des informations estimées sur les disponibilités en eau de surface et en eau souterraine.

RESSOURCES EN EAU	POTENTIEL MOBILISABLE (moyennes) (m3/j)	QUANTITÉ UTILISÉE (m3/j)	REMARQUES
Fleuve SENEGAL	38 350 000	4 000 000	40 000 ha en 2007, 60 à 80 000 en 2008, potentiel estimé à 240 000 ha maximum
Fleuve GAMBIE	11 000 000	ND	Disponibilité selon accords OMVG et grands travaux en projet
Fleuve CASAMANCE	(355 000)	ND	Sous réserve de création et réfection d'aménagements anti-sel (sinon, eau inapte à l'irrigation)
KAYANGA	137 000	ND	Fortement influencé par les surfaces mises en culture dans le Bassin de l'Anambé, en pleine évolution
Continental terminal	628 000	200 000	Théoriquement, potentiel de 8 000 ha, à répartir sur tout le territoire
Système intermédiaire	183 000	60 000	Débits faibles, déjà largement exploités
Maestrichtien	500 000	230 000	Zone ouest surexploitée, mauvaise qualité de l'eau à l'Est, zone au centre du pays à prospecter
Socle	500 000	50 000	Exploitation difficile

Source : APIX, (2008) ND= Non déterminé

3.4.3 Impacts des changements climatiques : diminution des ressources hydriques pluviométriques

L'agriculture sénégalaise est fortement dépendante des pluies. Cependant, la pluviométrie qui ne cesse de baisser et la hausse des températures mettent en péril plusieurs variétés culturales. Les températures qui règnent durant la période hivernale, pour les cultures céréalières et l'arachide, sont optimales à sub-optimales. Ainsi, toute augmentation de ces températures aura des répercussions négatives sur les rendements des cultures qui, dans le pire des cas, pourraient diminuer de 86 % par rapport aux rendements actuels.

Au Sénégal, les variations météorologiques sont un long processus qui a démarré depuis plusieurs années. Mais, la pluviométrie a globalement baissé au Sénégal de 35 % en quantité, avec une diminution de la durée de la période pluvieuse et une baisse de la fréquence des jours de pluie entre les périodes 1950-1965 et 1970-1995.

Pour lutter contre le déficit climatique, l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA), avait commencé, à partir des années 70, à mettre en place et à vulgariser des variétés améliorées. "Il y a beaucoup de variétés traditionnelles qui ont été plus ou moins abandonnées au profit des variétés nouvelles. Ce qui est une première cause de perte de diversité. C'est le cas du mil et de l'arachide". Par ailleurs, la recherche doit travailler davantage, en mettant en place des variétés améliorées, adaptées aux nouvelles conditions météorologiques et faire revenir les variétés traditionnelles qui sont capables de s'adapter aux changements climatiques.

"Ce sont les deux pistes de recherches qui pourrait aider à augmenter la diversité variétale, gage d'une production durable en matière agricole". Cependant, d'autres conséquences des variations climatiques, non

moins importantes, constituent une menace pour l'agriculture sénégalaise. Il s'agit notamment de la salinisation des terres due à la baisse de la pluviométrie, à l'ensablement des rizières provoqué principalement par l'intensification du ruissellement liée à la dégradation de la végétation.

Les simulations des experts révèlent que, sans actions correctives, les changements climatiques auront un impact négatif sur les indicateurs de qualité des sols comme le carbone qui détermine la fertilité. Au titre des mesures contraignantes, il faut évoquer les stratégies d'adaptation s'articulant autour des programmes de lutte contre la sécheresse et la désertification menés au Sénégal depuis plusieurs années. Ces stratégies sont en phase avec celles appliquées dans les politiques de développement durable dont l'objectif est l'amélioration des revenus des agriculteurs et de la productivité.

3.5 Nomenclatures et liens avec les classifications internationales

3.5.1 La codification utilisée dans les enquêtes agricoles

Lors du premier RNA, la codification utilisée pour les cultures et produits agricoles avait été restructurée et formalisée pour donner les codes suivants :

1 Arachide d'huilerie	12 Niébé	23 Aubergine
2 Arachide de bouche	13 Manioc	24 Diakhatou
3 Mil souna	14 Patate douce	25 Calebasse
4 Mil sanio	15 Tomate	26 Courge
5 Mil (autre variété)	16 Sésame	27 Piment
6 Sorgho	17 Coton	28 Vouandzou
7 Maïs	18 Tabac	29 Haricot blanc
8 Riz aquatique	19 Pastèque	30 Canne à sucre
9 Riz irrigué	20 Bissap	31 Djabéré
10 Riz pluvial	21 Béref	32 Wosdj
11 Fonio	22 Gombo	

Depuis, ce sont les mêmes que l'on utilise à la DAPS dans les enquêtes et les saisies relatives à l'agriculture. Cela démontre que les statistiques agricoles ne faisaient référence à aucune classification ni nomenclature existante. C'est pourquoi, dans le cadre du RNA2, il est prévu une harmonisation des méthodes et des outils de collecte entre les structures impliquées dans ce projet. Ainsi, l'harmonisation des codes par l'utilisation d'une même et unique nomenclature sera inscrite dans ce chantier.

3.5.2 La NOPEMAS

La nomenclature (NOPEMAS) utilisée par l'ANSD est une adaptation de la NOPEMA d'AFRISTAT. Cette dernière se présente comme suit :

3.5.2.1 Caractéristiques générales de la NOPEMA

Cette nomenclature est inspirée de celles des activités de la CITI (rév.3) et de produits de la CPC articulées entre elles en reliant les produits caractéristiques et leurs activités d'origine.

La nomenclature d'activités est dénommée NAEMA : Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT. La nomenclature de produits est dénommée NOPEMA : Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT.

La nomenclature d'activités comporte 4 niveaux : elle reprend exactement les 17 sections (1 lettre) ainsi que les 60 divisions (codifiées sur 2 chiffres) de la CITI.

Les 149 groupes à trois chiffres sont le plus souvent identiques à ceux de la CITI. Les exceptions portent sur des agrégations de groupes CITI quand cette dernière semblait trop détaillée, relativement à l'économie des Etats membres, ou bien sur des éclatements de groupes CITI pour mieux décomposer les activités africaines importantes, notamment l'agriculture et l'agro-industrie.

Cependant, la structure de la CITI a été respectée, même quand elle représentait mal la réalité africaine : ainsi, le traitement des produits agricoles bruts (café, coton, ...) est resté classé en agriculture. Au total, le nombre de classes (à quatre chiffres) est de 262, assez proche du nombre de classes de la CITI (292).

La nomenclature de produits est structurée comme la nomenclature d'activités, c'est-à-dire que les produits (biens ou services) sont regroupés selon l'activité d'origine.

Elle reprend donc les quatre niveaux (sections, divisions, groupes et classes) de la nomenclature d'activités. Elle ajoute un niveau supplémentaire de détail codifié à l'aide d'un cinquième chiffre correspondant aux 573 catégories.

Dans le détail de l'organisation des nomenclatures, on peut mentionner quelques cas particuliers :

Classes d'activités sans produits spécifiques :

- culture et élevage associés (il existe des produits végétaux et animaux caractéristiques respectivement des activités de culture et d'élevage)
- récupération (la récupération est un procédé alternatif aboutissant à des produits déjà repris par ailleurs).

Produits provenant de plusieurs classes d'activités :

- poisson

Biens d'occasion ou usagés, déchets :

Les biens d'occasion ou usagés relèvent de la même rubrique que les biens neufs, respectant ainsi les conventions du Système Harmonisé. Quant aux déchets, ils sont par convention classés au regard de l'activité les produisant ou ayant produit les biens neufs à l'origine des déchets d'usage.

Les biens transportables (marchandises) sont repérés dans la nomenclature douanière (SH), sauf les exceptions présentes dans la CPC (lait cru, produits pétroliers raffinés), ou spécifiques au contexte africain (pâte d'arachide, médicaments traditionnels).

Enfin, rappelons que les services ne sont pris en compte que s'ils sont rendus à des tiers.

3.5.2.2 Principes d'élaboration

- a. Le principe fondamental a été de prendre pour référence la CITI rév.3 pour l'élaboration de la nomenclature d'activités pour les Etats membres d'AFRISTAT. Les 1^{er} et 2^e niveaux de la CITI ont été repris sans modification. Pour les groupes et les classes (3^{ème} et 4^{ème} niveaux de la nomenclature), il a paru nécessaire de procéder à certaines adaptations pour tenir compte des spécificités des économies africaines.
- b. Trois points ont notamment paru devoir être pris en considération :
 - le secteur primaire - agriculture, élevage, pêche - tient une part très importante dans l'activité économique, puisqu'il contribue pour près de 50 % à la formation du PIB,
 - les activités industrielles et de services sont peu développés,
 - globalement, la diversité des activités des entreprises, formelles et informelles est moins grande dans les économies africaines que dans d'autres régions du monde, notamment les pays développés.
- c. Ces constatations ont alors conduit :
 - à augmenter le nombre de rubriques élémentaires dans le secteur primaire,
 - à réduire sensiblement le nombre de rubriques élémentaires pour les activités de fabrication,
 - en définitive à réduire le nombre de rubriques élémentaires.

Tableau 1 : nombre de positions dans les nomenclatures CITI et NAEMA

Niveaux :	CITI	NAEMA
Sections	17	17
Divisions	60	60
Groupes	161	149
Classes	292	262

Tableau 2 : nombre de classes dans les différentes sections des nomenclatures CITI et NAEMA :

Sections	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
CITI, rev. 3	9	1	12	127	4	5	29	2	17	12	31	8	5	6	22	1	1
NAEMA	28	3	16	85	3	6	37	3	18	8	22	3	5	6	17	1	1
Différences	+19	+2	+4	-42	-1	+1	+8	+1	+1	-4	-9	-5	0	0	-5	0	0

d. La nomenclature de produits a été construite en référence à l'activité d'origine dans la nomenclature d'activités selon une démarche analogue à celle suivie pour la construction de la Classification statistique des Produits associée aux Activités dans la communauté européenne (CPA), relativement à la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE).

3.5.2.3 Classement des unités selon l'activité

a. La nomenclature d'activités permet de classer des unités statistiques. Ces unités peuvent être des entreprises, des établissements, des unités de production homogènes, etc.

b. Les unités doivent être classées dans la rubrique qui décrit le mieux leur activité, compte tenu notamment de leur production. Le classement se fait au niveau le plus fin de la nomenclature (classe).

c. Certaines unités exercent des activités qui relèvent de positions différentes de la nomenclature. Il importe alors de définir les règles de classement de cette unité dans l'une ou l'autre des rubriques concernées.

Le caractère principal d'une activité s'apprécie en principe par rapport à la valeur ajoutée. La difficulté de mesurer cette grandeur peut conduire à retenir d'autres critères de classification tels que la production, le chiffre d'affaires, l'effectif employé, etc. Le chiffre d'affaires relatif aux ventes en l'état (commerce) compte par convention pour un tiers de sa valeur, comparé à un chiffre d'affaires sur production propre.

On classe d'abord par rapport au niveau le plus élevé de la nomenclature (sections), puis par rapport à des niveaux de plus en plus fins (divisions, groupes, classes).

En cas d'activités en cascade (intégration verticale), la règle générale est de classer l'unité selon l'activité la plus en aval. Les exceptions concernent la transformation de produits primaires au sein des exploitations agricoles.

3.5.2.4 Utilisation des nomenclatures

a. Il est recommandé d'utiliser le niveau le plus détaillé des nomenclatures, mais certaines informations peuvent être structurées à un niveau agrégé. Inversement, certaines applications peuvent nécessiter des rubriques plus détaillées que celles proposées par les nomenclatures d'activités et de produits : statistiques détaillées sur la production halieutique par exemple. Il est dans ce cas possible de construire une nomenclature plus détaillée

que la NAEMA et la NOPEMA, à condition que les positions créées constituent des sous-rubriques des positions existantes.

b. L'observation de la consommation (prix, budgets, parités de pouvoirs d'achat) relève d'une grille autonome, s'appuyant sur la nomenclature de dépenses de consommation finale des ménages (COICOP). De même, les statistiques douanières ou de Balance des Paiements nécessitent des règles propres.

3.5.3 Correspondance des systèmes de codification de la nomenclature nationale avec celle de la FAO

L'analyse du tableau de correspondance des codifications de la nomenclature NOPEMAS et de celle de la FAO (voir annexe 2) a apporté les enseignements suivants :

- La classification de la FAO prend en compte les produits agricoles et alimentaires tandis que celle du Sénégal ne concerne que les produits agricoles ;
- La classification de la FAO donne les codes tandis que celle du Sénégal renseigne les secteurs, les divisions, les groupes et les classes ;
- La classification de la FAO prend en compte le mil et le sorgho séparément tandis que celle du Sénégal les regroupe ;
- Certains produits recensés par la classification de la FAO n'ont pas été pris en compte la nomenclature du Sénégal et vis versa.

3.6 Limites des statistiques agricoles et alimentaires disponibles

Le CountrySTAT n'est qu'un vecteur de transmission des données ou informations agricoles et alimentaires issues des recensements, enquêtes ou déclarations de plusieurs sous secteurs. Ce qui implique que des inexactitudes et erreurs peuvent donc s'introduire dans la production de ces données. La qualité des données et leur couverture diffèrent selon les services et les produits. Les limites de ces statistiques devront donc rester présentes à l'esprit de leurs utilisateurs.

Les problèmes rencontrés portent essentiellement sur :

3.6.1 La faiblesse du suivi, du contrôle et de la supervision de collecte de données sur le terrain

La DAPS à travers la Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricoles (DSDIA) est chargée de la collecte des produits agricoles primaires d'hivernage, notamment les céréales (mil, sorgho, maïs), les légumineuses (arachide, niébé, sésame) et quelques cultures maraîchères (Manioc, Diakhatou, Aubergine, etc.).

Afin de garantir la fiabilité des données, un suivi et un contrôle réguliers des différentes opérations de terrain sont indispensables. Mais, malheureusement, cet aspect reste le maillon faible de la DSDIA durant les années passées. En effet, avec cette présente campagne 2009, grâce à un appui financier de l'USAID, la DSDIA va apporter une correction majeure à cette insuffisance.

3.6.2 Des données existent mais sont généralement considérées comme peu fiables, incomplètes et/ou non appropriées

Cela concerne surtout certaines données du commerce extérieur. Pour ce qui est des effectifs des animaux importés, les données en provenance des services de douanes paraissent nettement sous-estimées du fait que la transaction de ces produits n'est pas taxée (surtout les importations durant les périodes de fêtes religieuses)¹. En outre, bien que des informations sur les produits de chasse (en termes de nombre de gibiers capturés) existent, elles ne sont obtenues que sur une base des déclarations des chasseurs pourvus de permis de chasse et payant de taxes. Et pourtant les cas de braconnages sont connus comme représentant des proportions importantes. Certaines études y relatives ont été menées en 2001 par le Bureau d'Analyses Macro-économiques de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles mais n'ont couvert que certaines entités géographiques. Ainsi par exemple, l'étude «Place de la faune dans la sécurité alimentaire des communautés rurales autour du Parc National de Niokolo Koba. (PNNK) et de la Zone d'Intérêt Cynégétique (ZIC) de la Falémé: espèces prisées et stratégies des populations locales» révèle que «la consommation moyenne annuelle en viande de gibier dans la zone d'étude est estimée à 196 tonnes»; tandis que l'équivalent en viande du gibier capturé et publié par la Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols s'estimait à 66 tonnes seulement pour la même année. Des données sur des produits/fruits de cueillette existent également mais sont loin d'en représenter l'exhaustivité effective.

3.6.3 Existences de sources dissonnantes

Il existe également des difficultés d'appréhender les importations de produits de pêche, car les chiffres de la douane n'étant parfois pas les mêmes que ceux des services de la pêche. Aussi, même si la production maritime est en général bien connue, celle de la pêche continentale est par contre difficile à maîtriser. C'est ainsi que parfois des espèces maritimes sont comptabilisées comme des espèces d'eau douce, d'où une sur-estimation de la production de la pêche continentale. Quant aux fruits de mer, ils ne sont pas bien renseignés. Les produits de la pêche maritime représenteraient environ 95% de la production totale de la pêche. En outre, bien que les produits transformés de la pêche prennent de plus en plus d'importance, ils sont encore difficiles à appréhender.

Il en est de même des transactions des produits horticoles: les enregistrements des postes phytosanitaires ne sont pas toujours les mêmes que ceux de la douane.

Par ailleurs, pour ce qui est des productions horticoles, le recueil de données étant basé d'une part, sur de simples déclarations des responsables des organisations faïtières et des fournisseurs d'intrants et d'autre part sur les rapports des DRDR, de fortes variations de production entre années sont constatées. Il en est de même pour les statistiques fruitières qui sont peu fiables, notamment pour les productions de bananes où des estimations sont utilisées faute de données définitives.

3.6.4 Des problèmes de classification de concepts et définitions des produits

Il se pose un problème de classification de certains produits. C'est le cas du Bissap, du Niébé et certains produits de forêt non ligneux qui connaissent différentes formes d'utilisation (produits consommés comme épices, boissons sucrées, légumes, etc.)

D'autres produits sont renseignés sous leur forme agrégée et sont, de ce fait, difficile à éclater: cas des agrumes.

3.6.5 Des problèmes de composition des aliments

Il y a aussi à noter que des données représentant la table de composition des aliments existent auprès de la Division de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Survie de l'Enfant (DANSE), Direction de la Santé, Ministère de la Santé et de la Prévention. Mais, la plupart de ces données, qui sont spécifiques pour l'ensemble de l'Afrique, ne précisent malheureusement pas la nature des produits considérés (tels que vendus/achetés ou consommés). Rare sont ceux sans équivoque quant à leur nature, à l'instar de la pomme de terre qui est considérée comme épluchée.

Mais, même dans ce cas précis, il se pose un problème de cohérence vis-à-vis de la définition des produits considérés au niveau des comptes de produits.

3.6.6 Problèmes de période de référence

Certaines cultures sont à cheval sur deux campagnes, il s'agit notamment des tubercules (manioc, pomme, etc.) et les cultures fruitières comme la Banane et les agrumes dont la détermination des productions n'a pas été exhaustive.

Ce phénomène pose un problème sur le choix de l'année d'affectation de la production. Des propositions consensuelles ont été adoptées en considérant l'année de récolte au détriment de celle d'emblavure.

3.6.7 Des données intéressantes seraient disponibles, si leur traitement et exploitation étaient faits et finalisés

Il s'agit surtout ici des données sur la consommation alimentaire. En effet, le Sénégal a réalisé en 2001-2002 une enquête Budget Consommation. Ces données pourraient, à titre indicatif, servir de référence en termes de consommation alimentaire moyenne par personne si elles étaient exprimées en quantités et pas seulement en valeur (comme c'est le cas maintenant).

Il y a aussi le cas de la production des œufs. Les informations existantes font état du nombre d'œufs de consommation et de poussins. Cela pourrait, en conséquence, être utilisé pour estimer les œufs produits en tonnage (à défaut d'usage de rendement d'œufs par poule).

Et enfin il y a le cas des produits de chasse. Il est seulement rendu disponible les effectifs de gibiers abattus. Malheureusement, cela n'est pas converti en quantité de viande effectivement produite.

3.6.8 Manque d'autres informations complémentaires

Certaines informations complémentaires nécessaires pour la construction des comptes de produits et de bilans alimentaires font également défaut. Il s'agit surtout du manque de données sur certains produits de cueillette non répertoriés dans le tableau, les variations de stocks, l'alimentation animale, les superficies ensemencées et les taux de pertes.

4. Vue d'ensemble des besoins des utilisateurs pour les statistiques agricoles et alimentaires au Sénégal

De fortes demandes de statistiques agricoles et alimentaires dans divers domaines sont formulées par de nombreux usagers, notamment les décideurs du secteur public comme ceux du secteur privé (l'Etat, les partenaires au développement, les Organisations Non Gouvernementales, les entreprises financières et non financières, les collectivités locales, les chercheurs et les autres administrations.)

Il semble assez difficile de dissocier les besoins en données du secteur public et ceux du secteur privé, car ce sont les mêmes types de données qui sont utilisées par les deux secteurs.

C'est ainsi que pour le secteur public, ces données servent à l'élaboration et au suivi évaluation des politiques, projets et programmes et sont le plus souvent des données agrégées (données macroéconomiques) alors que pour le secteur privé, elles sont surtout utilisées pour la définition des stratégies de production des biens et services et d'étude de marché.

La grande majorité de la demande concerne deux types de données à savoir :

a) des données disponibles

- les superficies : les emblavures,
- les intrants agricoles ;
- le matériel agricole ;
- le cheptel rattaché à l'exploitation ;
- les productions ;
- le rendement ;
- les prix des produits agricoles (prix au producteur, prix du marché ou à la consommation) ;
- les importations de produits horticoles dits de grande consommation (oignon, pomme de terre) ;
- les prix des intrants, matériel et équipements agricoles ;
- la main d'œuvre agricole ;
- les stocks céréaliers de fin de période de soudure ;
- les quantités de semences traitées ;
- les modes de conservation des semences ;
- la qualité des semences ;
- les flux des échanges internationaux des produits agricoles ;
- les exportations des produits horticoles ;
- le répertoire des fournisseurs d'intrants (engrais semences, produits phytosanitaires) ;
- le recensement et caractérisation des marchés hebdomadaires en milieu rural. ;
- les importations de produits agricoles ;
- les exportations de produits agricoles ;
- les effectifs des espèces animales ;
- les prix du bétail et des produits animaux ;
- les productions animales (viande, lait, miel et cire, etc.) ;
- les taux de mortalité du troupeau ;
- les productions de l'aviculture moderne ;
- les taux d'exploitation et de mortalité de l'aviculture moderne ;
- les abattages (dont les abattages familiaux).

b) des données sollicitées mais pas disponibles à savoir :

- la demande en prestations de service (travail mécanique du sol, traitement phytosanitaire, récolte mécanique) ;
- les pertes : au champ par parasitisme, à la récolte, au stockage, à la distribution ;
- les réserves personnelles de semences ;
- les revenus agricoles et non agricoles des ménages ruraux ;
- les normes de consommation des ménages en céréales ;
- les méthodes d'estimation pour les petites aires et carte de la pauvreté ;
- les coûts de production ;

Pour répondre à la demande des utilisateurs en ces données agricoles et alimentaires, les structures de collecte sont tenues de prendre en compte ces aspects afin de satisfaire la demande des utilisateurs. Des besoins ont également été exprimés au niveau des sous secteurs suivants :

4.1 Au niveau du sous secteur de l'agriculture

La collecte de données, dans le sous – secteur de l'agriculture s'est longtemps concentrée sur les aspects de la production, du rendement et de la superficie des cultures céréalières (mil, sorgho, riz et fonio), des cultures industrielles (arachide et coton) et des autres cultures par région et au niveau national.

Les nouvelles demandes en données nécessitent d'aller au delà des données traditionnellement collectées .et dont les limites sont imposées par la faiblesse des moyens humains et budgétaires. Ce sont ces limites qui sont à l'origine de ce grand écart qui existe entre l'offre du système, soutenue par la Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole (DSDIA) ; principal pourvoyeur en Statistiques et la demande des utilisateurs des statistiques agricoles.

L'organisation du premier recensement national de l'agriculture en 1997 avait permis de fournir des informations riches et variées sur le secteur agricole. Mais, il faut noter que la base de données, issue de ce premier Recensement de l'Agriculture (1997), est obsolète.

Face à cet état de fait, un second Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage (RNAE) est annoncé et le processus est très avancé.

Dans ce second recensement des réformes ont été prévues et découlent des recommandations faites lors d'un séminaire national regroupant les producteurs et utilisateurs de statistiques agricoles.

L'une des recommandations principales porte notamment sur la nécessité d'actualiser régulièrement les bases de données des enquêtes en respectant la périodicité requise. Il s'agit notamment des enquêtes suivantes :

- l'enquête sur les normes de consommation ;
- l'enquête sur les destinations des productions végétales ;
- l'enquête sur les réserves personnelles de semences d'arachide ;
- l'enquête sur les productions horticoles ;
- l'enquête sur les flux des échanges internationaux de produits agricoles ;
- les Enquêtes sur le travail agricole (main-d'œuvre selon le sexe, salaires, revenus hors- exploitation...);
- l'enquête relative au genre.

A ces besoins, il paraît nécessaire d'ajouter de nouveaux centres d'intérêt afin de permettre des analyses dynamiques des structures de production du secteur. Il s'agit entre autres de :

- l'enquête sur les revenus agricoles des exploitations agricoles ;
- les enquêtes sur les structures actuelles de production (SAU, âges des chefs d'exploitation, sexe, capital fixe d'exploitation, ...);
- la classification des exploitations agricoles au sein des différentes zones agro écologiques (exploitations familiales, exploitations modernes, et selon d'autres critères : taille, système de cultures...);
- l'enquête sur les cultures de décrue le long de la vallée du fleuve Sénégal ;

Il est également apparu la nécessité de combler les déficits relatifs à :

- l'accès à l'information en temps réel sur l'état des disponibilités alimentaires dans chaque zone géographique,
- l'accès à l'information à temps réel sur l'état de la biodiversité animale et végétale et
- l'identification précise des populations les plus démunies,
- la connaissance de la disponibilité de la force de travail permanente,
- la typologie des exploitations agricoles dans les différents terroirs (fertilité des sols, systèmes de culture, etc.).

Il importe de souligner que cette classification des exploitations est primordiale si l'on souhaite apporter davantage de précisions dans les estimations de divers ordres réalisées sur ces exploitations. En effet, ces critères permettent non seulement de justifier les performances des exploitations dans les catégories rencontrées, mais encore ils permettent de se doter d'une bonne base de sondage et d'enquête qui assure la représentativité des types/modèles d'exploitation et en même temps des cultures dans chaque zone agro écologique.

Le prochain recensement de l'agriculture et de l'élevage doit tenir compte de cette nécessité au niveau de l'exploitation ou de la présentation des données de base, en procédant à des croisements de variables pour asseoir une bonne typologie des exploitations agricoles.

C'est aussi de cette manière que l'on peut arriver à définir des échantillons corrects pour le suivi de groupes cibles, mener des études d'évaluation de coût, d'impact et de bilans avec une précision certaine. Il faut définir toutes études qui permettent de mieux comprendre la problématique de l'économie rurale, de réajuster les politiques et programmes et de réaliser une bonne planification.

4.2 Au niveau du sous secteur de l'Elevage

Outre l'insuffisance des données produites par la Direction de l'Elevage, les utilisateurs restent généralement sceptiques, du point de vue de la fiabilité des statistiques, en ce qui concerne les effectifs du cheptel qui n'ont jamais été recensés de manière exhaustive. Les effectifs réels du cheptel étant méconnus, se pose du coup la qualité des autres données qui en dépendent : production laitière, de viande, abattages domestiques, etc. Il s'y ajoute également les risques d'erreurs liées aux méthodes d'estimation utilisées, en l'absence d'enquêtes.

Le prochain recensement de l'agriculture inclura l'élevage et le suivi d'un échantillon représentatif, comme pour l'agriculture, devrait permettre des estimations annuelles d'effectifs et de productivité, dans les domaines de la reproduction et de la production de viande et de lait.

4.3 Au niveau du sous secteur de la pêche

La demande découle généralement des services administratifs et concerne les données de capture des secteurs de la pêche industrielle et artisanale, la consommation locale, la transformation artisanale et les exportations.

Certaines demandes sont spécifiques et portent sur des filières comme le mareyage industriel, la conserverie, la production de farine de poisson.

Les données socio-économiques qui doivent faire l'objet de plus d'intérêt dans le cadre d'une meilleure gestion de l'exploitation de la ressource dans un contexte de rareté portent sur :

- le nombre de pirogues/ nombre pêcheurs ;
- le recensement des catégories socioprofessionnelles (transformatrices, mareyeurs) ;
- la connaissance des importations de produits frais.

Il faut aussi noter que la plupart des données sont sous formats agrégés et ne permettent pas un niveau d'analyse détaillé souhaité par le public et qui prend en compte certains aspects, notamment la dimension genre.

L'absence de base de données ainsi que des synthèses pluriannuelles doit être palliée au grand dam des utilisateurs.

La pêche (grappe des produits de la mer et de l'aquaculture) figure parmi les quatre secteurs inclus dans la stratégie nationale de croissance accélérée (SCA), promue par le DSRP II.

En effet, dans la nomenclature de la comptabilité nationale, la branche pêche comprend la pêche artisanale et la pêche industrielle et concerne uniquement les activités d'exploitation des ressources halieutiques qui relèvent du secteur primaire.

4.4 Au niveau du sous secteur de la foresterie

La majeure partie des données collectées est issue généralement de déclarations recueillies par les services techniques des Eaux et Forêts en collaboration avec l'Association Nationale des Exploitants Forestiers du Sénégal (AEFS)

4.5 Demandes des Opérateurs Privés

Les objectifs à atteindre pour la satisfaction des besoins des Opérateurs Privés (OP) portent sur la relance et le développement du secteur agricole pour être compétitif dans l'espace CEDEAO.

Pour cela, il faut mettre en place de grands programmes, portant sur la sauvegarde de la souveraineté alimentaire à partir de la production locale. Le Sénégal doit miser avant tout sur le développement des filières porteuses au plan économique et social et sur lesquelles il a des ambitions nationales et internationales affichées et des avantages comparatifs certains.

De façon plus spécifique, l'accent doit être mis sur :

- le développement de la production des cultures céréalières notamment le maïs et le riz. Pour le riz, plusieurs études conduites dans la vallée du Fleuve Sénégal attestent de sa compétitivité et de son potentiel commercial ;
- le développement de la culture du manioc et l'appui à sa transformation et sa valorisation (industrialisation, création emplois, création de marché) ;
- le développement de stratégies par rapport à la culture de l'arachide qui est la principale culture de rente du Sénégal. En plus de la valeur marchande de son huile et des autres produits exportés, l'arachide est aussi une culture vivrière (graines fraîches, pâte d'arachide, mouture, etc.) ;
- Elle est également une matière première dans l'intensification de l'élevage par la valorisation des sous-produits (tourteaux, fanes, coques, etc.).
- le développement des cultures et filières traditionnelles : mil, sorgho, horticulture, tomate, oignon, floriculture, aquaculture et pisciculture, fonio, sésame, niébé, gombo, bissap, patate douce, pomme de terre, etc. ;
- la promotion et le soutien de l'aviculture ;
- l'organisation et promotion des filières d'accompagnement (ligneux, non-ligneux, revenus non agricoles) qui contribuent significativement à la sécurité alimentaire et à la création de revenus dans la vie des exploitations agricoles familiales ;
- la promotion des unités de transformation artisanales à l'échelle de l'exploitation agricole ou de la Communauté Rurale.

Chacune de ces filières doit être présentée en indiquant les besoins, les productions, les stratégies de développement des échanges au plan régional, ainsi que les possibilités de transfert des zones potentiellement excédentaires vers les zones potentiellement déficitaires. En marge de la relance et du développement des différentes filières, d'autres enjeux existent pour la modernisation et l'intensification de la production agricole, à savoir :

- les mécanismes de facilitation de l'accès aux intrants pour les petits producteurs qui ont des possibilités et des surfaces financières relativement limitées (détaxer et subventionner les intrants et autres facteurs de production) ;
- la régénération des sols ;
- la maîtrise de l'eau pour la sécurisation de la production agricole ;
- la transformation et la valorisation des produits agricoles pour accroître leurs plus-values
- le développement des infrastructures (voies et moyens de communication) et la facilitation des accès aux marchés nationaux et sous-régionaux ;
- la mise en œuvre de stratégies de sensibilisation et d'information des décideurs ;
- l'affirmation d'une volonté politique et la mise en place d'un environnement économique et institutionnel clair, transparent, précis et favorable à l'organisation et à la concertation de l'ensemble des acteurs (Etat, producteurs, opérateurs économiques, etc.) ;
- l'appui aux bassins de production pour créer une connexion et répondre globalement à la demande à l'échelle de la CEDEAO ;

5. Les attentes de CountrySTAT et les synergies avec les initiatives en cours au Sénégal

Le CountrySTAT est une opportunité pour augmenter la valeur des statistiques en les rendant facilement accessibles. La mise en place du système dans notre pays rentre dans les axes stratégiques du Schéma Directeur de la Statistique.

Il pourra alors contribuer à alimenter en information statistique, la préparation des programmes nationaux d'investissement dans le secteur agricole.

Son objectif est de relever le défi que constitue la mise à la disposition des décideurs et des autres utilisateurs d'une information statistique de qualité, pertinente, complète, produite conformément aux standards internationaux et diffusé dans des délais compatibles pour une utilisation efficace en vue de la prise de décision.

En évoquant les besoins en informations des décideurs du secteur public, il a été souligné certaine utilisation telle que l'élaboration de politique ou de programme. Le DSRP et la SCA en sont de parfaites illustrations et ils représentent aujourd'hui les cadres de référence en matière de politique économique au Sénégal. C'est pourquoi, le CountrySTAT pourrait aider dans le suivi et évaluation des activités les concernant.

La GOANA lancée en 2008 par le chef de l'Etat en est à sa 2^{ème} année de mise en oeuvre. Son objectif principal est d'améliorer les conditions de vie (niveau de vie) des producteurs agricoles par une bonne disponibilité alimentaire accompagnée de revenus conséquents. De manière similaire aux programmes ci-dessus, le CountrySTAT pourrait également contribuer à la faciliter le suivi et l'évaluation de la GOANA.

En outre, la LOASP qui retrace et définit certaines orientations de la politique agricole au Sénégal, peut aussi trouver une convergence avec le CountrySTAT dans la mesure où ils peuvent contribuer à l'amélioration des performances de l'économie sénégalaise.

Par ailleurs, l'enquête agricole est confrontée à un problème fondamental de diffusion de données du fait de l'absence de site web ou de journal approprié. Par conséquent, il est difficile d'informer tous les utilisateurs au même moment. De ce point de vue, le CountrySTAT constitue une opportunité pour rendre visibles et accessibles les données au niveau national et international.

A ce titre, l'enquête rizicole 2009 commandité par l'ADRAO à travers le projet régional Initiative sur le Riz, trouve ici un canal de diffusion.

L'élaboration du bilan alimentaire doit également se référer au CountrySTAT qui est un guichet unique de données statistiques dans le pays. D'ailleurs, dans les activités consacrées au CountrySTAT, il est prévu de faire le lien avec le bilan alimentaire. En effet, dans la préparation des bilans alimentaires (et céréalier), la

recherche de l'information chiffrée est la première étape. Ainsi, l'avantage offert par le CountrySTAT est la disponibilité de toutes les informations pertinentes grâce à un rassemblement des données.

La mise en œuvre du bilan alimentaire permettra de déceler les incohérences dans les séries statistiques et par là, renforcera la nécessité et l'urgence d'améliorer les statistiques de l'alimentation et l'agriculture.

Le Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (RNAE) constituerait également un cadre de référence pour les enquêtes ultérieures et contribuerait à l'évaluation de l'impact des politiques et programmes de développement agricoles. Il permettrait également de fournir des données de base nécessaires pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

Dans ce même ordre d'idée, à l'issue du prochain RNAE, le Ministère chargé de l'Agriculture et celui de l'Élevage disposeraient d'une plateforme pour diffuser les données statistiques aux niveaux national et international.

Les attentes du CountrySTAT et les synergies avec les initiatives en cours se recoupent, dans la mesure où le CountrySTAT rassemble les institutions, les secteurs et différents domaines d'intérêt et facilite ainsi la collaboration dans le partage et l'échange de données.

6. Facteurs importants pour le succès du projet CountrySTAT au Sénégal

Le succès du projet CountrySTAT Sénégal dépendra impérativement de :

- l'appropriation du projet par les hautes autorités du pays facilitée par leur information et leur sensibilisation à la pertinence et à l'importance du CountrySTAT (plaidoyer)
- l'engagement sans faille des responsables nationaux de haut niveau à faciliter et à soutenir progressivement en ressources sa mise en œuvre en vue de sa pérennisation ;
- la facilité avec laquelle les ressources nécessaires au fonctionnement du système seront mobilisées
- l'engagement des structures techniques composant l'agriculture au sens large à s'investir totalement et en synergie dans la dynamisation du système en l'alimentant régulièrement des données nécessaires et mises à jour
- la mobilisation du Secrétariat du CountrySTAT autour du plan de travail qui lui sera assigné par les autres organes
- la célérité avec laquelle les activités prévues seront réalisées

La mission organisée par le Projet "CountrySTAT" au Sénégal, en février 2008, a fait son cheval de bataille : la sensibilisation et l'engagement des Autorités. C'est ainsi, qu'elle a effectué une présentation du système du CountrySTAT à la Représentation de la FAO au Sénégal. En effet, la Représentation est un partenaire clé pour faire le plaidoyer pour le CountrySTAT et expliquer sa pertinence pour le pays bénéficiaire.

Une autre présentation avait été prévue à l'intention des hauts responsables nationaux des principales institutions nationales concernées, membres du Conseil Consultatif de Coordination Nationale de haut niveau (Secrétaires Généraux, Directeurs de cabinet, Directeurs Généraux, etc.). Cette présentation avait pour objectif à mobiliser l'appui à un niveau élevé aux activités du projet, en vue d'assurer l'appropriation et la pérennisation des activités du CountrySTAT-Sénégal, ainsi que faciliter la collaboration interinstitutionnelle.

Une dernière présentation relative aux principales caractéristiques du CountrySTAT et les actions requises pour sa mise en place dans le pays a été faite aux partenaires, regroupés au sein du Groupe de travail Technique. Il est fondamental d'assurer la disponibilité et l'implication directe des structures nationales impliquées dans la collecte des données, afin de garantir l'alimentation et la mise à jour des données et métadonnées du système du CountrySTAT.

Au niveau du pays, trois organes seront créés par arrêté sous la tutelle du Ministère chargé de l'Agriculture. Ces organes (secrétariat national du CountrySTAT, le groupe de travail technique et le comité consultatif national) seront responsables de la coordination, de la supervision et de la mise en œuvre de CountrySTAT.

La présidence du Conseil de Coordination Nationale de CountrySTAT sera assurée par le Ministre chargé de l'Agriculture ou son Représentant.

La présidence du Groupe de Travail Technique sera assurée par le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

La Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS) du Ministère chargé de l'Agriculture assurera la fonction de Secrétariat National de CountrySTAT.

Ainsi, au terme du projet, il revient au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le maintien du système, le développement et le renforcement des capacités.

La statistique est indispensable à tous les niveaux de la prise de décision. De ce point de vue, le CountrySTAT est une opportunité pour augmenter la valeur des statistiques en les rendant facilement accessibles.

La maintenance et la mise à jour régulière du site du CountrySTAT-Sénégal et l'élaboration régulière du bilan alimentaire constituent un défi à relever et peuvent contribuer à la réussite du CountrySTAT-Sénégal.

Conclusion

Ce premier rapport panoramique, élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du CountrySTAT au Sénégal, avait pour principaux objectifs de :

- présenter la situation d'ensemble du système d'information agricole et alimentaire du Sénégal avec description des cadres légaux et institutionnels et le cadre organisationnel de référence,
- montrer surtout la correspondance entre les systèmes de codification internationale (FAO) et nationale pour garantir une harmonisation des données.
- indiquer également les attentes du CountrySTAT et leurs synergies avec les initiatives en cours au Sénégal et à préciser les facteurs importants pour le succès du projet CountrySTAT dans le pays.

Les paragraphes, des différents points traités, ont essayé de démontrer l'atteinte de ces objectifs.

En effet, il a été révélé dans le point relatif à la description des structures productrices de données agricoles et alimentaires que des insuffisances et des limites ont été notées au niveau des données collectées.

La correspondance entre les systèmes de codification a fait l'objet de remarques pouvant contribuer à son amélioration. Les attentes du CountrySTAT et les synergies avec les initiatives en cours dans le pays ont également fait l'objet de commentaires qui démontrent de l'utilité du système au Sénégal.

A ce titre, le chapitre portant sur les facteurs importants pour la réussite du CountrySTAT a permis de soulever des recommandations contribuant à son amélioration pour sa pérennisation au Sénégal.

Toutefois, il est important de souligner que la viabilité du système repose essentiellement sur la qualité des données. En effet, si l'on se réfère au dicton anglais « GABBEGE IN GABBEGE OUT », il y a lieu de reconsidérer le projet en y intégrant un appui pour la collecte des données. Dans un pays comme le Sénégal, la question du financement de la collecte reste toujours d'actualité malgré les efforts consentis par les autorités, les bailleurs de fonds et des institutions du système des Nations unies comme le PAM, la FAO, le FIDA, etc.

Ce premier rapport panoramique, élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du CountrySTAT au Sénégal, avait pour principaux objectifs : la présentation de la situation d'ensemble du système d'information agricole et alimentaire du Sénégal en décrivant les cadres légaux et institutionnels et le cadre organisationnel de référence, mais surtout de montrer la correspondance entre les systèmes de codification internationale (FAO) et nationale pour garantir une harmonisation des données. Il devait également indiquer les attentes du CountrySTAT et les synergies avec les initiatives en cours au Sénégal et à préciser les facteurs importants pour le succès du projet CountrySTAT dans le pays.

Annexes

Annexe 1 :

Classification nationale des produits à différents niveaux d'agrégation

Nomenclature NOPEMAS
010 PRODUITS DE L'AGRICULTURE VIVRIERE
010010 Céréales
010010001 Blé
010010002 Maïs
010010003 Riz paddy
010010004 Mil-sorgho
010010005 Fonio
010010006 Autres céréales
010020 Tubercules
010020001 Manioc
010020002 Patate douce
010020003 Autres tubercules
010030 Légumes; plantes et fleurs; fruits
010030001 Légumes
010030002 Plantes et fleurs
010030003 Fruits
010030004 Epices et autres produits de l'agriculture vivrière
020 PRODUITS AGRICOLES DESTINES A L'INDUSTRIE OU A L'EXPORTATION
020010 Plantes oléagineuses (sauf graines de coton)
020010001 Arachide-coques
020010002 Autres produits agricoles oléagineux
020020 Coton graine
020020000 Coton graine
020030 Autres produits agricoles destinés à l'industrie ou à l'exportation
020030001 Tomates
020030002 Canne à sucre
020030003 Tabac
020030004 Noix de cajou
020030005 Autres produits agricoles destinés l'industrie ou à l'exportation
020030006 Services annexes à l'agriculture
030 PRODUITS DE L'ELEVAGE ET DE LA CHASSE
030010 Produits de l'élevage de bovins, ovins, caprins et autres animaux
030010001 Bovins sur pied
030010002 Ovins sur pied
030010003 Caprins sur pied
030010004 Camélins sur pied
030010005 Porcins sur pied
030010006 Equins sur pied
030010007 Asins sur pied
030010008 Miel
030010009 Lait brut
030010010 Autres produits de l'élevage d'animaux nca

Nomenclature NOPEMAS
030020 Produits de l'élevage de volailles
030020001 Volailles traditionnelles
030020002 Volailles industrielles
030020003 Œufs
030030 Produits de la chasse
030030000 Gibier
040 PRODUITS DE LA SYLVICULTURE, DE L'EXPLOITATION FORESTIERE; SERVICES ANNEXES
040010 Produits de l'exploitation forestière
040010001 Bois sur pied
040010002 Bois en grumes (y compris bois d'œuvre et bois de service)
040010003 Bois de chauffe
040010004 Charbon de bois
040020 Produits de la cueillette et services forestiers
040020001 Gommés naturels
040020002 Noix de palmiste
040020003 Vin de palme
040020004 Pain de singe
040020005 Autres produits et services forestiers
050 PRODUITS DE LA PECHE
050010 Produits de la pêche
050010001 Poisson frais
050010002 Crustacés frais
050010003 Mollusques et autres produits de la pêche frais
050020 Autres produits de la pêche
050020001 Produits de l'aquaculture

Annexe 2 :

Tableau de correspondance avec la classification de la FAO

NOPEMAS (SENEGAL)	Codes FAOSTAT et Noms FAOSTAT
010 PRODUITS DE L'AGRICULTURE VIVRIERE	
010010 Céréales	
010010001 Blé	15 BLÉ
010010002 Maïs	56 MAÏS
	446 MAÏS VERT (MAÏS)
010010003 Riz paddy	27 RIZ PADDY
	28 RIZ DÉCORTIQUÉ
010010004 Mil-sorgho	79 MILLET
	83 SORGHO
010010005 Fonio	94 FONIO
010010006 Autres céréales	0108 céréales non déterminées
010020 Tubercules	149 RACINES ET TUBERCULES, NES,
010020001 Manioc	378 MANIOC PART
010020002 Patate douce	122 PATATES DOUCES
010020003 Autres tubercules	0149 tubercules non déterminées
	137 IGNAME
010030 Légumes; plantes et fleurs; fruits	
010030001 Légumes	463 LÉGUMES FRAIS
010030002 Plantes et fleurs	
010030003 Fruits	603 FRUIT FRAIS TROPIQUE
010030004 Epices et autres produits de l'agriculture vivrière	0723 autres épices non identifiés
020 PRODUITS AGRICOLES DESTINEES A L'INDUSTRIE OU A L'EXPORTATION	
020010 Plantes oléagineuses (sauf graines de coton)	
020010001 Arachide-coques	242 ARACHIDES
020010002 Autres produits agricoles oléagineux	
020020 Coton graine	
020020000 Coton graine	329 GRAINE DE COTON
	267 GRAINE DE TOURNESOL
	289 GRAINE DE SÉSAME
020030 Autres produits agricoles destinés à l'industrie ou à l'exportation	
020030001 Tomates	388 TOMATES FRAIS
020030002 Canne à sucre	156 CANNE À SUCRE
020030003 Tabac	826 TABAC
020030004 Noix de cajou	217 NOIX DE CAJOU
020030005 Autres produits agricoles destinés l'industrie ou à l'exportation	
020030006 Services annexes à l'agriculture	
030 PRODUITS DE L'ELEVAGE ET DE LA CHASSE	
030010 Produits de l'élevage de bovins, ovins, caprins et autres animaux	866 BÉTAIL
030010001 Bovins sur pied	946 BUFFLES
030010002 Ovins sur pied	976 MOUTONS

NOPEMAS (SENEGAL)	Codes FAOSTAT et Noms FAOSTAT
030010003 Caprins sur pied	1016 CHÈVRES
030010004 Camélins sur pied	1126 CHAMEAUX
030010005 Porcins sur pied	1038 PORC
	1034 COCHONS
030010006 Equins sur pied	1096 CHEVAUX
030010007 Asins sur pied	1107 ÂNES
	1110 MULETS
030010008 Miel	1182 MIEL NATUREL
	1181 RUCHES
	1183 CIRE D'ABEILLES
030010009 Lait brut	882 LAIT FRAIS DE VACHE
030010010 Autres produits de l'élevage d'animaux nca	1169 autres élevages d'animaux nda
030020 Produits de l'élevage de volailles	
030020001 Volailles traditionnelles	1057 POULETS
	1068 CANARDS
030020002 Volailles industrielles	1072 OIES
	1079 DINDES
030020003 Œufs	1062 OEUF DE LA POULE
030030 Produits de la chasse	
030030000 Gibier	
040 PRODUITS DE LA SYLVICULTURE, DE L'EXPLOITATION FORESTIERE; SERVICES ANNEXES	
040010 Produits de l'exploitation forestière	
040010001 Bois sur pied	
040010002 Bois en grumes (y compris bois d'œuvre et bois de service)	1626
040010003 Bois de chauffe	
	1863
040010004 Charbon de bois	
040020 Produits de la cueillette et services forestiers	
040020001 Gommés naturels	0321
040020002 Noix de palmiste	01491
040020003 Vin de palme	Nd
040020004 Pain de singe	Nd
040020005 Autres produits et services forestiers	03249
050 PRODUITS DE LA PECHE	
050010 Produits de la pêche	0411
050010001 Poisson frais	04120
050010002 Crustacés frais	04210
050010003 Mollusques et autres produits de la pêche frais	0429
050020 Autres produits de la pêche	04299
050020001 Produits de l'aquaculture	049 et subdivision

Annexe 4

Prénoms	Noms	STRUCTURE	Adresse mail	téléphone
Ibrahima	Ndiaye	SE/Cnsa	adjagnil@yahoo.fr	777223131
Moustapha	Niang	DAPS	tafadaps@yahoo.fr	776565045
Moussa	Thiam	ANSD	moussa.thiam@ansd.sn	771409024
Moussa	Niang	CSA	moussniang@yahoo.fr	775465043
ISSA	Wade	DPEE	wadissa@yahoo.fr	775557701
Ousmane	Diene	DPV	odiene16@yahoo.com	
Adama	Gaye	DGPRES	adamagay@yahoo.fr	
Sokhna	Gaye	SNIS	diabakh69@yahoo.fr	
Mamadou	Diouf	DANSE	mamadiouf61@yahoo.fr	
Fatou Diack	Diao	DA	diack_fatou@yahoo.fr	775579698
Sidi	Ndaw	DPC	sisindaw@hotmail.com	775594914
Ibrahima	Ndiaye	DHORT	ibrahima682001@yahoo.fr	
Amar	Fal	DPN	amarfal@hotmail.com	775322788
Boubacar	Sene	DEFCS	senebouba@hotmail.com	
Alioune	Diop	DPM	diop.alioun6@gmail.com	
Baldé	Somé	DAPS	balde_some@yahoo.fr	

Bibliographies

- ❖ **Rapport sur le Système d'Information Agricole Régional (SIAR).**
Par la FAO - Projet GTFS/INT/928/ITA – Janvier 2008
- ❖ **Rapport Principal sur le Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal 2008-2013 (Stratégie Nationale de Développement de la Statistique).**
Par l'ANSD – Juin 2007
- ❖ **Rapport SDS résumé**
- ❖ **Rapport sur l'Elaboration d'outils de suivi de la qualité de la production statistique dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'éducation, de la santé et de l'emploi.**
Par l'ANSD - Juillet 2009
- ❖ **Rapport sur l'Evolution du secteur agricole, des conditions de vie des ménages et de la vie chère au Sénégal.**
Par la DAPS – Mars 2009
- ❖ **Rapport sur les Bilans Alimentaires de 2001 à 2005 au Sénégal.**
Par la DAPS – Juin 2006
- ❖ **Rapport de l'Etude sur l'Evolution du secteur agricole, des conditions de vie des ménages et de la vie chère au Sénégal.**
Par la DAPS – Mars 2009